

# ETUDES HAGUENOVIENNES

NOUVELLE SÉRIE TOME XXXV - 2013



## Les Annonciades Célestes

---

## L'abbaye cistercienne de Neubourg

---

Neubourg, histoire de l'édifice

---

Neubourg, les vestiges

---

Haguenau se relève des décombres au XVIII<sup>e</sup> siècle

---

Les tumuli, repérage aéroporté

---

Cave à champagne à Haguenau

---

Histoire d'un prisonnier de guerre 1914-1917

---

Maison des Jeunes et de la Culture

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE HAGUENAU



## L'architecture du couvent des Annonciades célestes de Haguenau (1621-2013).

L'histoire de l'ordre des Annonciades célestes débuta à Gênes en l'an 1602. Le projet trouva son origine en la personne d'une dame de la petite noblesse, Vittoria Fornari (1562-1617). Suite à la perte de son époux, la veuve vouait une profonde dévotion envers la Vierge Marie et y trouva le réconfort nécessaire. Son confesseur, le jésuite Bernardo Zaroni (1537-1620), l'encouragea dans son désir de fonder un nouvel ordre et rédigea les constitutions<sup>2</sup> en puisant son inspiration dans la règle de saint Augustin. Outre les trois vœux religieux – pauvreté, chasteté, obéissance – les Annonciades célestes font le vœu d'une clôture stricte : les visites ne sont autorisées que six fois par an, trois fois à grille ouverte, trois fois à grille fermée. Ces religieuses vivent donc en retrait du monde pour mener leur existence de contemplatives et louer la Vierge, plus spécialement au moment de son Annonciation. Les moniales tirent d'ailleurs leur nom de cet épisode. Le costume de ces religieuses rappelle le vêtement traditionnel de la Vierge et qui leur vaudra le qualificatif de « célestes » : une tunique blanche, un scapulaire et un manteau bleu ciel et une voile noir<sup>3</sup>. Chaque communauté ne dépasse pas le nombre de quarante âmes, c'est-à-dire trente-trois sœurs choristes et sept converses<sup>4</sup>.

Le deuxième couvent fut créé à Pontarlier (Franche-Comté) en 1612 à l'initiative de demoiselles locales. L'ordre se répandit alors rapidement au sud, mais surtout au nord des Alpes pour atteindre cinquante-quatre maisons à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Entourée de forêts de chênes et de pins, la ville de Haguenau repose sur un sous-sol sableux, formé par les alluvions de la Moder et de la Sauer, installée depuis le XII<sup>e</sup> siècle sur une île prise entre les deux bras de la Moder. Rapidement, la cité devint économiquement forte par la vente des produits agricoles. Son statut de ville impériale et ses privilèges en ont fait un centre politique, militaire et administratif<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Doctorante en Histoire de l'art (Université catholique de Louvain – Belgique) – Le présent article est une monographie issue de ma thèse de doctorat, soutenue en automne 2013, sous la direction du professeur Philippe Bragard. J. PIRONT, *Empreintes des femmes sur les routes de l'Europe. L'architecture des couvents des annonciades célestes fondés avant 1800*, thèse de doctorat inédite, Université catholique de Louvain, novembre 2013.

<sup>2</sup> La règle de l'ordre a été éditée à plusieurs reprises et en plusieurs langues. La première version française est parue sous le titre *Constitution des religieuses de l'ordre de l'annonciade sous la règle de saint Augustin*, Lyon, 1620.

<sup>3</sup> La règle de saint Augustin et le costume des annonciades célestes les distinguent des annonciades dites royales ou rouges, fondées en 1502 par Jeanne de Valois, fille du roi de France. Sur les annonciades rouges, voir D. DINET, P. MORACCHINI et M.-E. PORTEBOS (dir.), *Jeanne de France et l'Annonciade*, actes du colloque international de l'Institut catholique de Paris (13-14 mars 2002), Paris, 2004, p. 19-64.

<sup>4</sup> Les ouvrages et les notices sur Vittoria Fornari et l'ordre des annonciades célestes sont relativement nombreux. Voici les principaux : F. MELZIO, *La vie admirable de la bienheureuse mère Marie Victoire, fondatrice des religieuses de l'annonciade de Gennes*, trad. française du père Guyon, Lyon, 1631. – F. A. SPINOLA, *Vie de la Mère Marie-Victoire Fornari, fondatrice de l'ordre de l'Annonciade Céleste*, trad. française par le Père Charles le Breton de la compagnie de Jésus, Paris, 1662. – P. COLLET, *Vie de la vénérable mère Victoire Fornari, fondatrice de l'ordre des annonciades célestes, etc.*, Paris, 1771. – P. FOURNIER, *Annonciades célestes*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 3, 1924, col. 410. – R. AUBERT, Fornari (Maria Vittoria), dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 17, Paris, 1971, col. 1095. – U. BONZI DA GENOVA, *Mémoire autobiographique de la Bienheureuse Marie Victoire de Fornari Strata*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, Toulouse, n°72, octobre-décembre 1937, p. 394-403. – P. FONTANA, *Memoria e santità. Agiografia e storia nell'ordine delle annunziate celesti tra Genova e l'Europe in antica regimè*, Rome, 2008.

<sup>5</sup> Ch. KLEIN, *Les institutions et la société de Haguenau sous la guerre de Trente ans (1618-1648)*, Strasbourg, 1970, p. 15-17.



Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'évêché fut secoué par les querelles protestantes : la foi luthérienne fut introduite en 1565 et connut son apogée en 1585. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, sept ordres religieux vivaient à Haguenau : les récollets (ou cordeliers, fondés au XIII<sup>e</sup> siècle), les augustins (fondés à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle), les dominicains (fondés à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle), les tiercelines dites les sœurs grises ou sœurs de Saint-Joseph qui enseignaient (XIV<sup>e</sup> siècle), les jésuites (1604) et les capucins (1613).

En 1615, une majorité d'échevins catholiques furent élus. La municipalité s'unit alors aux jésuites et aux capucins pour rétablir le catholicisme dans la cité, au détriment du protestantisme qui disparaîtra de la cité en 1628<sup>6</sup>.

C'est dans ce contexte que les Annonciades célestes vinrent installer en 1621 à Haguenau la première maison de l'ordre en territoire germanophone, dans l'archevêché de Strasbourg dirigé alors par Léopold V d'Autriche (1607-1625), archiduc et frère de l'empereur. Deux mois après son arrivée, la communauté se fixa dans l'ancien couvent des pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine, en la paroisse Saint-Georges. À plusieurs reprises au cours de son existence, la communauté a fuit la guerre, se dispersant dans d'autres couvents de l'ordre ou fondant de nouveaux établissements.

Particulièrement bien préservé, leur ancien couvent se dresse encore dans la rue du Maréchal Foch, avec sa chapelle héritée des pénitentes de sainte Marie-Madeleine (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles).

## 1. Présentation critique des sources et des principaux travaux.

Les archives municipales de Haguenau et les archives départementales du Bas-Rhin à Strasbourg abritent les principaux fonds d'archives de l'ancien couvent, complétés par les archives du couvent de l'Annonciation et de l'Incarnation à San Cipriano en Italie (localisation actuelle de la « maison-mère » de l'ordre) et les archives nationales de Paris.

Trois récits de la fondation du couvent sont conservés à San Cipriano et permettent de documenter les premières années d'existence de la communauté. Le premier est daté du 18 avril 1622 et relate les menaces de guerre puis l'arrivée des soldats de l'armée du comte de Mansfeld, général protestant et les difficultés auxquelles elles durent faire face alors qu'elles étaient tout juste installées à Haguenau<sup>7</sup>. Un second récit en français a été écrit en 1627, débute par le projet de fondation (vers 1616-1617) et fini avec l'admission des premières novices en 1622<sup>8</sup>. Enfin, une compilation italienne manuscrite<sup>9</sup> a retracé l'histoire de la fondation de Haguenau en se basant sur le « *brief discours* » dont on retrouve des tournures de phrases. Le récit se prolonge jusqu'aux environs de 1649.

L'iconographie est relativement importante. Parmi celle-ci, pointons les plans de la ville de Haguenau (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) et un plan du rez-de-chaussée de l'ancien couvent dressé vers 1842<sup>10</sup>.

En quelques pages, Guerber (1876)<sup>11</sup> dresse un petit historique du couvent, avec sa situation économique, les travaux entrepris par les sœurs et évoque la restauration de la chapelle en 1875. Il ne cite pas ses sources. Gromer (1919)<sup>12</sup> s'attache à faire l'histoire des premières années de la fondation. Il

<sup>6</sup> La faible proportion de couvents de femmes face aux couvents d'hommes se constate dans toute l'Alsace du XVII<sup>e</sup> siècle. R. REUSS, *L'Alsace au XVII<sup>e</sup> siècle*, t. 2, Paris, 1898, p. 453-454. – Ch. KLEIN, *Les institutions et la société de Haguenau sous la guerre de Trente ans (1618-1648)*, Strasbourg, 1970, p. 79-88. – A.-M. BURG, *Histoire religieuse de Haguenau. 1, Les communautés catholiques*, dans *Saisons d'Alsace*, n°58, 1977, p. 144-145. – J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 142. – J. P. GRASSER et G. TRABAND, *Histoire de Haguenau des origines à nos jours*, Haguenau, 1999, p. 87-98.

<sup>7</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontide d'Aguenau*, non paginé.

<sup>8</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Breif discours de la fondation du monastere de l'annontide en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé.

<sup>9</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10 : Haguenau, 57 p. L'auteure italienne affirme qu'elle s'est basée sur les lettres et manuscrits envoyés par Haguenau à Gênes.

<sup>10</sup> Strasbourg, archives départementales du Bas-Rhin, 1TP/sec 96. Publié par Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 138.

<sup>11</sup> V. GUERBER, *Histoire politique et religieuse de Haguenau*, t. 2, réimpr. (1876), Rixheim, 1976.

<sup>12</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919.



analyse surtout sur la procédure d'acquisition de l'ancien couvent des pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine ainsi que la situation économique et matérielle du couvent, puisant dans les archives départementales du Bas-Rhin et les annales des frères mineurs de Haguenau<sup>13</sup>. L'article de Muller (1984)<sup>14</sup> est le plus approfondi et se base sur un dépouillement des archives municipales (séries BB et GG), ainsi que les archives départementales du Bas-Rhin. Toutefois, son article manque de fiabilité en raison de plusieurs erreurs dans les références aux archives, les dates et l'interprétation des documents. Enfin, Grasser et alii (1988)<sup>15</sup> résument l'histoire du couvent, mais en décrivent surtout les vestiges et le mobilier conservé. Ils publient le plan du couvent dressé vers 1842.

## 2. Histoire du couvent et de ses bâtiments.

### 2.1. La fondation (1617-1621)

Vers 1617, une jeune fille « *qui savoit la langue allemande* » vivait dans un couvent réformé et souhaitait y prendre l'habit. Ses prières et un père jésuite lui inspirèrent de devenir une annonciade céleste, car elle désirait entrer dans « *une religion ou on observoit bien la regle* ». La demoiselle trouva alors place dans le couvent de Pontarlier, avec d'autres filles germanophones. Elle prit le nom de sœur Marie Gabrielle<sup>16</sup>.

La communauté de Pontarlier se sentit forte de pouvoir établir une nouvelle maison en Allemagne. Le projet de fondation à Porrentruy n'ayant pu aboutir en 1618<sup>17</sup>, les nouvelles recrues sollicitèrent activement l'évêque Léopold V qui « *ouffra favorablement plusieurs villes pour fonder* »<sup>18</sup>, parmi lesquelles Haguenau. Les mères de Pontarlier envoyèrent alors deux hommes (un ecclésiastique et un séculier) à Haguenau pour louer une maison en leur nom. La cité avait le mérite d'être assez grande et les religieuses estimèrent y trouver de quoi vivre. Les conseillers de la ville firent bon accueil aux deux hommes envoyés de Bourgogne qui firent requête en latin, ignorant l'allemand. De son côté, l'évêque garantit à la ville que les Annonciades célestes apporteraient de quoi subsister, ne seraient aucunement à la charge de la cité et resteraient sous la juridiction de l'ordinaire. À ces conditions, le magistrat accepta la venue des moniales pour gagner le soutien de l'évêque et proposa le couvent vide des Guillelmites (ou Wilhelmites)<sup>19</sup>. Finalement, les deux délégués souhaitèrent louer une maison au prix de vingt-quatre florins mensuels, en l'attente de la construction d'un lieu plus adéquat<sup>20</sup>.

<sup>13</sup> Haguenau, bibliothèque des archives municipales, ms 5.2 : *Protocollum sive annales fratrum minorum convent. Hagenoesilium*, XVIIIe siècle, 413 p.

<sup>14</sup> Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 87-120.

<sup>15</sup> J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988.

<sup>16</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Breif discours de la fondation du monastere de l'annontiadie en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé. – San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p 1.

<sup>17</sup> Après Porrentruy, un projet échoua aussi à Delémont en 1619. Porrentruy, archives de l'ancien évêché de Bâle, A3 1 (Fondation).

<sup>18</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Breif discours de la fondation du monastere de l'annontiadie en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé.

<sup>19</sup> Les guillelmites vécurent à Haguenau de 1311 à 1615, s'éteignirent avec le dernier prieur. Leur couvent sera récupéré par les capucins vers 1627 qui y vécurent jusqu'en 1790. L'église fut reconstruite en 1631. Le couvent a disparu aujourd'hui. A.-M. BURG, *Histoire religieuse de Haguenau. 1, Les communautés catholiques*, dans *Saisons d'Alsace*, n°58, 1977, p. 144 et 147. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 142.

<sup>20</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Breif discours de la fondation du monastere de l'annontiadie en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé. – San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 1-2. – Haguenau, archives municipales, BB 59, p. 44r-46r. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 70-71. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 90.



Au vu de ces bonnes nouvelles, on choisit à Pontarlier les trois religieuses professes qui seraient déléguées à la fondation et l'évêque de Besançon permit leur sortie : sœur Marie Madeleine Lescot pour prieure, sœur Marie Louise pour sous-prieure et maîtresse des novices, sœur Marie Claude François. Elles partirent le 7 juin 1621, accompagnée de la novice Marie Gabrielle, de deux ecclésiastiques et de deux séculiers. Sur leur route, elles parvinrent à faire adhérer à leur projet trois nouvelles filles (bilingues) de Porrentruy qui les accompagnèrent<sup>21</sup>.

Arrivées à Haguenau sept à huit jours plus tard, les religieuses et les candidates entrèrent dans la maison de location, « *taichant de se claustrer le mieulx qu'on pouvoit pour observer l'institut et coutumes religieuses, faisant une grille pour entendre la messe, un confessional et comunicatoire* »<sup>22</sup> et d'autres travaux de première nécessité<sup>23</sup>. Ces travaux devaient presque aboutir à la reconstruction de la maison et se montèrent à environ 600 francs, monnaie de France. Elles y demeureraient deux mois, en priant « pour le salut de leurs prochains et de toute la sainte église et pour la conversion des pêcheurs et du monde entier, mais comme dans la ville, se trouvaient des hérétiques de quatre sortes, c'est-à-dire des luthériens, des calvinistes, des jansénistes et des hébreux »<sup>24</sup>. Les religieuses trouvèrent des soutiens auprès des jésuites et des capucins de la ville<sup>25</sup>.

## 2.2. L'ancien couvent des Recluses et des Pénitentes (août 1621).

Convaincu par son vicaire général l'évêque de Tripoli Adam Pety (ou Peetz), l'archevêque de Strasbourg permit qu'il fût donné aux Annonciades célestes « *un monastere delaisse des religieuses de l'ordre de Sainte Marie Magdelaine en la mesme ville d'Aguenau* »<sup>26</sup>. La ville ayant délibéré positivement à ce sujet le 29 juillet 1621<sup>27</sup>, les religieuses entrèrent dans l'ancien couvent des repenties le 12 août 1621<sup>28</sup>.

Depuis son origine au XIV<sup>e</sup> siècle, le couvent des Repenties ou pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine (dites *Reverinnen* ou *Büsserinnen*<sup>29</sup>) était situé au-delà de la « porte Rouge » de la ville. Il fut ensuite transféré *intra muros* vers 1473 dans l'ancien béguinage dit « *Gotfrid-Voigters-Gotteshus* », occupé de 1371 à 1450 par les Recluses<sup>30</sup> ou pénitentes de Sainte-Catherine (venues d'Eschbach) qui

<sup>21</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Breif discours de la fondation du monastere de l'annonciade en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé. – San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 3. – La fondation du couvent du couvent est aussi mentionnée dans Haguenau, bibliothèque des archives municipales, Ms 5.2, p. 275r.

<sup>22</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Breif discours de la fondation du monastere de l'annonciade en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé.

<sup>23</sup> « *altri lavori del tutto necessario* ». San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 4.

<sup>24</sup> « *per la salute di loro prossimi e di tutta la santa chiesa e per la conversione de peccatori e del mondo tutto ma, come nella città vi erano eretici di quattro sorte cioè Luterani, Calvinisti, Giansenisti e Ebrei* ». San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 36.

<sup>25</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 71.

<sup>26</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Breif discours de la fondation du monastere de l'annonciade en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé.

<sup>27</sup> Haguenau, archives municipales, BB 59, p. 76v-84v.

<sup>28</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 6-7. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 71. – G. GROMER, *Chronique des Jésuites de Haguenau (1604-1692)*, Haguenau, 1959, p. 128 (année 1621). – Et non pas le 29 juillet 1621 comme le prétend Cl. Muller. Cette date est celle de la délibération municipale. Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 90, d'après Haguenau, archives municipales, BB 59. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.

<sup>29</sup> La fondation des pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine n'est pas attestée. Elle daterait soit de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Elles furent cloîtrées à partir de 1469, ce qui nécessita sans doute de nouveaux bâtiments. G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 46-48, 55-56 et 60.

<sup>30</sup> Elles vivaient tout à fait cloîtrée, d'où leur nom de « recluses ». À partir de 1380 et jusqu'en 1409, les recluses de Sainte-Catherine agrandirent leurs biens par l'achat de rentes, mais aussi par l'acquisition de propriétés voisines de leur enclos. Vers 1450, le couvent est fermé et les biens partagés entre la léproserie et l'Elende-Berg, établissement qui devint propriétaire des bâtiments. Il dut alors les restituer lorsque la ville décida d'y placer les repenties de Sainte-Marie-Madeleine. G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 9-10,



avaient fait rapidement édifier une chapelle, consacrée en 1372. Les pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine arrivèrent donc en 1473 dans l'ancien couvent des Recluses et le béguinage Voigter : le sénat de la ville n'avait donc pas de charge spéciale, puisque les terrains pour les nouvelles constructions étaient fournis, y compris les matériaux issus de la démolition des constructions qui s'y trouvaient<sup>31</sup>. Elles reçurent l'autorisation de rebâtir la chapelle et d'y installer trois autels. Si la reconstruction ne peut être attestée, la chapelle fut du moins ornée de nouvelles fresques en 1473-1474. La charpente serait elle-même serait datée du dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>.

La date et le motif de la fermeture du couvent des « Reverinen » diffèrent selon les sources :

- en 1572-1573, le couvent ne comportant plus que deux religieuses Repenties<sup>33</sup> ;
- en 1593, le couvent est confisqué par le magistrat de la ville, sous l'influence d'une majorité municipale protestante<sup>34</sup> ;
- en 1598 « *du tems du lutheranisme* »<sup>35</sup>, les occupantes furent obligées de partir en raison de problèmes financiers<sup>36</sup>.

À partir des années 1610, la ville redevenue majoritairement catholique décida d'y installer une nouvelle communauté. En effet, l'acte de translation en 1473 des repenties de Sainte-Marie-Madeleine précisait : « *Comme les susdits magistrat et sénat de Haguenau ont donné aujourd'hui la place et le terrain pour le nouveau monastère et pour l'église Sainte-Catherine, avec le dessein de faire construire... il est entendu que, si tôt ou tard les dames qui sont dans ledit monastère, ou y seront admises dans la suite, venaient à s'éteindre, le couvent et ses constructions retomberaient en leur pouvoir, à cette condition – qu'ils y mettent d'autres religieuses ou religieux, avec l'aveu toutefois et l'assentiment de S.G. l'évêque de Strasbourg ou de ses successeurs – autant que la chose sera possible et utile pour la plus grande gloire de Dieu et sans préjudice pour la paroisse St-George* »<sup>37</sup>.

Durant une décennie, se succéderont plusieurs projets de fondation : les religieuses de Saint-Nicolas en 1611-1612 et 1614<sup>38</sup>, une salle d'asile proposée par une moniale strasbourgeoise en 1616, les cisterciennes de Königsbrück. En décembre 1620, des femmes venues d'Erfurt s'installèrent dans le bâtiment, pour vivre à la façon des Repenties. L'arrivée des Annonciades célestes, recommandées en 1620 par l'archiduc Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, mit fin à l'épisode<sup>39</sup>. En effet, lors de sa venue à Haguenau en juillet 1621, l'évêque suffragant demanda le couvent des Repenties pour les

---

12 et 14.

<sup>31</sup> Les pénitentes abandonnaient en contrepartie leur couvent *extra muros*, situé sur l'autre rive de la Moder qui traverse la ville.

<sup>32</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 9-10, 46-48, 55-56 et 60. – M. BARTH, *Handbuch der elsässischen Kirchen in Mittelalter*, Strasbourg, 1960, col. 508-509. – V. GUERBER, *Histoire politique et religieuse de Haguenau*, t. 2, réimpr. (1876), Rixheim, 1976, p. 176-179. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 88. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 137.

<sup>33</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 64. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 137.

<sup>34</sup> Ph. A. GRANDIDIER et A. M. P. INGOLD, *Alsatia Sacra ou statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution avec des notes inédites de Schoepflin*, t. 2, Colmar, 1899, p. 443.

<sup>35</sup> Haguenau, archives municipales, R.p.16.

<sup>36</sup> Selon G. Gromer, il semblerait que les trois causes auraient joué sur la fermeture de la maison. G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 64. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.

<sup>37</sup> Durant les années où la municipalité demeurait protestante en majorité, les fonds du couvent servirent à l'entretien d'un clergé luthérien. G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 68-69.

<sup>38</sup> À ce titre, voir Haguenau, archives municipales, GG 40.

<sup>39</sup> Haguenau, archives municipales, GG 40.



Annonciades célestes. La jeune communauté d'Erfurt qui s'y était installée ne protesta pas et ne réclama aucun droit sur l'édifice<sup>40</sup>.

La vente de l'ancien couvent put donc avoir lieu et il fut cédé par la ville – avec son église et son mobilier – au prix de 10.000 florins, payés par l'évêché. L'évêque trouvait toutefois l'offre trop élevée, mais le magistrat rétorqua que la construction d'un nouveau couvent coûterait encore davantage. Selon G. Gromer, les Annonciades célestes n'auraient eu à payer que la remise en état du bâtiment<sup>41</sup>.

Les livres qui se trouvaient encore dans le couvent furent envoyés aux Repenties de Strasbourg et l'orgue de l'église (interdit par la règle des Annonciades célestes) fut vendu aux cisterciennes<sup>42</sup> de Königsbrück. Le reste du mobilier des repenties consistait essentiellement en reliquaires et objets pour le culte (linges et vêtements liturgiques, devants d'autel, calices, etc), en accessoires de literie et objets du quotidien (récipients, plats)<sup>43</sup>.

Le 15 août 1621, les trois candidates prirent le voile et la novice Marie Gabrielle fit profession le lendemain, date à laquelle le couvent fut béni et la clôture instaurée<sup>44</sup>.

Le couvent se composait alors de cinq maisons à l'intérieur la clôture et de quatre à l'extérieur, « avec une belle église, sous la nef de laquelle était le chœur entièrement doré, mais qui n'était donc pas contigu à la nef de l'église des deux côtés, il était conçu de façon à ce que les religieuses ne puissent être vues et ne puissent pas voir davantage les séculiers, il y avait aussi un beau jardin »<sup>45</sup>. Il ne manquait pas grand chose pour accommoder le couvent aux règles des Annonciades célestes. Apparemment, après les travaux, s'y trouvaient « deux chœurs, un au-dessus de l'église, l'autre à l'arrière, laquelle église est très grande et remplie de saintes et belles reliques »<sup>46</sup>.

De plus, les religieuses jouissaient d'une bonne rente offerte par les conseillers de la ville pour l'entretien des sœurs<sup>47</sup>. En vérité, cette rente provenait de l'ancien établissement des pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine. L'évêque ayant réclamé ces revenus pour ses Annonciades célestes favorites, le sénat de Haguenau n'avait pas eu le choix que de leur céder après des négociations menées le 26 octobre 1621 et officialisées trois jours plus tard<sup>48</sup>.

<sup>40</sup> Ph. A. GRANDIDIER et A. M. P. INGOLD, *Alsatia Sacra ou statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution avec des notes inédites de Schoepflin*, t. 2, Colmar, 1899, p. 443. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 69-71. – V. GUERBER, *Histoire politique et religieuse de Haguenau*, t. 2, réimpr. (1876), Rixheim, 1976, p. 180. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 88-90, d'après Haguenau, archives municipales, GG 40 et BB 59.

<sup>41</sup> Haguenau, archives municipales, BB 59, p. 76v-84v. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 71-72. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 90.

<sup>42</sup> Leur couvent sera tout à fait détruit en 1635, durant la guerre de Trente Ans. Les principaux travaux de restauration seront fait seulement en 1679, à croire le chroniqueur des frères mineurs. Haguenau, bibliothèque des archives municipales, Ms 5.2, p. 315r.

<sup>43</sup> Haguenau, archives municipales, GG 40. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 72. – Contrairement à ce que prétend Cl. Muller, cet inventaire ne date pas des années 1630, mais de l'installation des sœurs annonciades dans le couvent des repenties. Son titre en est la preuve. Les conclusions tirées par Claude Muller sur la pauvreté des sœurs en 1630 ne peuvent donc être basées sur ce document. Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 90 et 93. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.

<sup>44</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Breif discours de la fondation du monastere de l'annontiate en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé. – San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 8.

<sup>45</sup> « con una bella chiesa, sotto la nave delle quale era il choro tutto indorato, non giongeva pero da due lati, alla nave della chiesa, c'era fabbricato in modo, che le monache non potevano essere viste, ne tampoco esse vedeano li secolari, avevano dentro un bello giardino ». San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 9.

<sup>46</sup> « due cori, uno di sopra della chiesa, e l'altro dietro, di quella qual chiesa è molto grande, e ripiena di Sti e belle reliquari ». San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 9.

<sup>47</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 9 (y compris citations).

<sup>48</sup> Strasbourg, archives départementales du Bas-Rhin, G 1923. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 72. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à*



### 2.3. La guerre et la première sortie du couvent (février 1622- juillet 1623).

La clôture était à peine installée depuis quelques mois que la guerre de Trente Ans (1618-1648) secoua une première fois la région. Malgré les conseils de personnes, les sœurs refusèrent de quitter leur habit religieux. Assiégée par quarante mille hommes sous les ordres du comte Pierre Ernest de Mansfeld, général au service de Frédéric V, prince protestant et Électeur Palatin, Haguenau paya en argent le prix de sa reddition et la ville fut prise, le 30 décembre 1621. Les Annonciades se cachèrent un temps dans une maison séculière puis retournèrent au couvent sans donner aucun signe de leur présence : « [...] nous n'allions rien au jour, l'on ne disoit pas l'office au cœur, nous n'alions pas mesme au refectoire, nous bochions les fenestres de peur que l'on ne vit la clarté de la chandelle ; l'on fist une petit porte en la mayson qui estoit destinee pour l'infermerie qui alloit sur la mayson de nostre confesseur (parce que la ou il demouroit c'est des mayson qui nous sont estee donnees de la ville, qui sont au nombre de quatres dehors la closture, & cinq dedans icelle) »<sup>49</sup>. Le couvent échappa au pillage de vin et de blé, car les soldats furent mal informés et prirent le couvent pour un grenier<sup>50</sup>.

Malgré tout, les jésuites et les échevins conseillèrent aux sœurs de quitter le couvent : le danger était trop grand, car l'archiduc Léopold comptait bien reprendre la ville aux protestants. Elles partirent en février 1622 pour se rendre au couvent de Nancy qui offrait charitablement le refuge<sup>51</sup>, munies d'un passeport et d'un « léger viatique » fournis par le magistrat de Haguenau. La communauté gagna Nancy sans trop de péril, sous bonne garde de « signeurs de cognoissance et d'auctorité »<sup>52</sup>, attaché au prince de Lorraine et à son ambassadeur de Fresnel (frère de la prieure de Nancy). Les réfugiées se cloîtrèrent à Nancy du mieux possible, « faisant des grilles de Boy et un lieu accomode pour la s[ain]te Messe »<sup>52</sup>. Les trois novices y firent profession et de nouvelles filles prirent le voile<sup>53</sup>.

D'autres sources témoignent du départ de la communauté en avril 1622, pour la ville suisse de Porrentruy. En effet, l'archevêque Léopold leur demanda de se réfugier plus près de leur couvent d'origine. À Porrentruy, l'accueil leur fut favorable, d'autant plus que la communauté comportait une professe et trois novices issues de la cité suisse. Elles s'installèrent dans une maison spécialement aménagée, avec une chapelle, un parloir avec un tour et des grilles. Le 4 mai 1622, elles écrivirent à l'archevêque de Besançon, supérieur spirituel de Porrentruy, pour pouvoir célébrer la messe sur un marbre sacré dans la maison particulière qu'elles occupaient, ce qui fut approuvé le 22 mai. Délivrée de l'armée, les conseillers de Haguenau réclamèrent le retour des sœurs dès le 18 janvier 1623. En juin 1623, elles hésitaient encore à rentrer à Haguenau en raison de nouvelles menaces de guerre<sup>54</sup>.

---

Haguenau (1621-1792), dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 90-91, d'après Haguenau, archives municipales, BB 59, p. 111r-116r.

<sup>49</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontiadé d'Aguenaux*, non paginé.

<sup>50</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Breif discours de la fondation du monastere de l'annontiadé en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé. – San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 11-17. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 91. – J. P. GRASSER et G. TRABAND, *Histoire de Haguenau des origines à nos jours*, Haguenau, 1999, p. 99-101.

<sup>51</sup> Elles n'avaient pas obtenu de leur supérieur de pouvoir gagner Pontarlier. San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 3, p. 35-36.

<sup>52</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Breif discours de la fondation du monastere de l'annontiadé en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé.

<sup>53</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontiadé d'Aguenaux*, non paginé (citation) ; *Breif discours de la fondation du monastere de l'annontiadé en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé. – San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 17-23. – Haguenau, archives municipales, BB 59, p. 163v. – Ph. A. GRANDIDIER et A. M. P. INGOLD, *Alsatia Sacra ou statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution avec des notes inédites de Schoepflin*, t. 2, Colmar, 1899, p. 443. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 72. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 91. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.

<sup>54</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 23-25. – G. GROMER, *Chronique des Jésuites de Haguenau (1604-1692)*, Haguenau, 1959, p. 146 (année 1623). – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 91-92.



La communauté fit finalement retour à Haguenau le 17 juillet 1623 et reçut une véritable ovation. Une compagnie d'hommes d'armes avait séjourné dans leur couvent, mais ne l'avait pas dégradé et leurs meubles s'y trouvaient encore, préservés par le comte de Mansfeld. Les sœurs découvrirent toutefois que leurs autels et des tableaux avaient été volés<sup>55</sup>.

Entre temps, la prieure Marie Madeleine Lescot était rentrée à Pontarlier (en échange de la mère Marie Claire Françoise) et avait laissé à Porrentruy une communauté composée déjà de treize âmes<sup>56</sup>.

La nouvelle prieure Marie Claire Françoise fit rapidement faire un tableau pour l'autel majeur et un tabernacle pour déposer le Saint Sacrement. L'église fut à nouveau consacrée. Peu après les grilles de l'église et des parloirs « conforme à leur institut » furent posées, selon les « modèles » reçus des mères de Gênes. Un an après leur retour de Porrentruy, les Annonciades célestes connaissaient un large succès et elles firent traduire en allemand les constitutions de l'ordre « pour la conversion des hérétiques »<sup>57</sup>.

#### 2.4. Une trop brève période de paix (juillet 1623-décembre 1631).

Dès août 1623, plusieurs familles demandèrent aux Annonciades célestes d'ouvrir une école. Refusant dans un premier temps au nom de leur règle, les moniales finirent par informer le magistrat de Haguenau en décembre que s'il leur donnait son appui auprès de leurs supérieurs, elles le feraient. Aucun document n'évoque explicitement l'ouverture de l'école, même si un colligende du XVII<sup>e</sup> siècle semble indiquer l'achat de fournitures « scolaires »<sup>58</sup>. L'évêque de Strasbourg aura-t-il refusé ?

Durant les années suivantes, la communauté ne roulait apparemment pas sur l'or. En effet, la municipalité apprit en juin 1628 que la prieure avait renvoyé trois sœurs allemandes, faute de pouvoir les entretenir et les nourrir. La ville recommanda qu'à l'avenir, ce genre de procédé presque scandaleux soit évité et que la communauté s'en réfère à l'avis du recteur du collège des jésuites<sup>59</sup>.

Bientôt les bruits de la guerre atteignirent à nouveau la cité. En mars 1630 déjà, la prieure Marie Gabrielle fit part de ses craintes dans une lettre au couvent de Gênes : « [...] *a cause des grand danger de laquelle nous sommes exposée en ceste ville pour le sujet de la gaire, l'on craint beaucoup en ceste ville, l'on n'y amene tant de provisions qu'il sois dificiel de le pouvoir dire, l'on est tout etonnee la ou l'on peu tant trouver de bled de poudre et autre meunisions de gair qui est a si grande cantité que l'on les loge desjat dant les monastere d'homme il y a desjat en ceste ville une garnison de casi huict cent soldarts pour la garder, [...] il y a apparance de grande gairre, [...] nous somme continuelment en crainte que les souldats n'anre dant nostre closture ou bien qu'il ne nous fal sortir hor de la ville* ». Pire, elle envisageait même « *que dans peu de temps l'ordre de l'annontiate sera estein en Allemagne* »<sup>60</sup>. Cette année-là, les Suédois (financés dans l'ombre par Richelieu pour affaiblir l'empereur catholique) débarquèrent pour soutenir la cause des princes protestants<sup>61</sup>.

<sup>55</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontiate d'Aguenaux*, non paginé ; *Breif discours de la fondation du monastere de l'annontiate en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau*, non paginé. – San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 24 et 32. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 92.

<sup>56</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 30.

<sup>57</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 32-34.

<sup>58</sup> La date de l'ouverture potentielle de cette école est inconnue, tout comme celle de sa fermeture. L'enseignement était en tout cas contraire à la règle de l'ordre. Haguenau, archives municipales, BB 59, p. 47v-48r et 73v-74r. – Ph. A. GRANDIDIER et A. M. P. INGOLD, *Alsatia Sacra ou statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution avec des notes inédites de Schoepflin*, t. 2, Colmar, 1899, p. 444. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 72-73. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 92.

<sup>59</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 73. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 92, d'après Haguenau, archives municipales, BB 59 (cote erronée, à remplacer par BB 62 2, p. 227v-228r).

<sup>60</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : Lettre de la prieure de Haguenau (citations). – San Cipriano : *Varie fondazioni di*



Le 17 février 1631, les Annonciades célestes réclamèrent un acte officiel de la donation du couvent des Repenties, mais la ville préféra reporter la décision. En août, un échevin déclara qu'elles s'apprêtaient à s'en aller et vendraient déjà leurs meubles. Une enquête révéla qu'elles comptaient bientôt partir, mais pour raison d'insalubrité du couvent<sup>62</sup>.

La communauté venait de perdre douze religieuses en seulement six ans. Le médecin König mit en cause l'humidité des bâtiments. Les capucins et les jésuites influencèrent les sœurs qui demandèrent à l'archiduc Léopold l'autorisation de pouvoir se déplacer dans un autre lieu de la ville « à l'air plus salubre »<sup>63</sup>. La ville fut elle aussi prévenue. Après vérification, l'archevêque permit le déménagement et demanda à être informé de la dépense pour la construction du nouveau couvent<sup>64</sup>.

L'arrivée d'une nouvelle guerre en Alsace empêcha la réalisation de ce projet. En septembre 1631, tous les lieux voisins de Haguenau furent incendiés par les troupes. Le 24 décembre, les dix-huit Annonciades célestes s'obligèrent à quitter encore leur maison et cette fois, pour une longue période<sup>65</sup>.

## 2.5. Nouvelle dispersion durant la guerre de Trente Ans (1631-1646).

Au terme d'un voyage pénible dans la neige et le gel, les moniales arrivèrent à Porrentruy, d'où provenaient quatre d'entre elles. Elles y vécurent cloîtrées durant deux ans, vivant des aumônes envoyées par les communautés italiennes et franc-comtoises de l'ordre<sup>66</sup>.

Faute de ressources, la communauté dut toutefois se diviser en juin 1634 pour se répartir dans différentes maisons de l'ordre : trois à Pontarlier, une à Champlitte, deux à Nozeroy, deux à Dole, trois à Gray, deux à Saint-Claude et les dernières à Vesoul<sup>67</sup>.

Lorsque la Franche-Comté fut touchée à son tour par la guerre de Trente Ans, les différentes communautés se déplacèrent à leur tour. La communauté de Nozeroy se réfugia à Fribourg (Suisse) de 1636 à 1647. Le groupe de Saint-Claude émigra en Savoie en 1637 puis à Chavanay en 1640 et à Soleure avant d'essaimer un nouveau couvent à Vienne en 1645 et où trouveront refuge quelques sœurs de Gray. À Porrentruy, d'autres sœurs de Haguenau établirent définitivement un couvent à Porrentruy en 1647<sup>68</sup>.

La communauté s'informa une première fois par courrier daté de 1638 si elle pouvait rentrer à Haguenau. Pas de réponse. Le climat politique n'était pas encore propice à leur retour. En 1645, les Annonciades célestes étaient rassurées par des rumeurs de paix en Alsace. Elles annoncèrent leur retour à la ville, le 9 janvier. L'installation d'une troupe de cavalerie majoritairement calviniste de l'hiver 1645

---

*Francia*, chap. 10, p. 44.

<sup>61</sup> J. P. GRASSER et G. TRABAND, *Histoire de Haguenau des origines à nos jours*, Haguenau, 1999, p. 106.

<sup>62</sup> Haguenau, archives municipales, BB 65, p. 409v-410r. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 73-74. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 93, d'après Haguenau, archives municipales, BB 59 (cote erronée, à remplacer par BB 67, p. 36, 41r et 42).

<sup>63</sup> « *di aria più salubre* ». San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 43-44.

<sup>64</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 43-44. – Ph. A. GRANDIDIER et A. M. P. INGOLD, *Alsatia Sacra ou statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution avec des notes inédites de Schoepflin*, t. 2, Colmar, 1899, p. 444. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 74.

<sup>65</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 44-45. – Haguenau, archives municipales, BB 67, p. 123r. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 74. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 93-94.

<sup>66</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 46 et 49. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. – Besançon, archives départementales du Doubs, 1J 649 14.

<sup>67</sup> S'ils diffèrent selon les récits, les chiffres ici sont donnés par San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 49 et Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 94.

<sup>68</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 50-54.



à mai 1646 repoussa encore le voyage des moniales. Trois sœurs arrivèrent finalement en éclaireuses à Haguenau en juin 1646 et furent aidées par les jésuites<sup>69</sup>.

Le groupe ne se recomposa enfin que le 1<sup>er</sup> octobre 1646, date à laquelle il fit enfin retour dans sa ville originelle<sup>70</sup>.

## 2.6. Les désagréables surprises du retour (1646-vers 1650).

De retour à Haguenau, la communauté découvrit un paysage ravagé. Cependant, le couvent pouvait à nouveau les abriter. Mais quelle ne fut pas sa surprise de constater que d'autres moniales (venues de Lichtenberg) logeaient à présent dans leur bâtiment ! La cité avait cru bon de recevoir ces nouvelles venues durant la guerre, même si les clés du couvent avaient été remises aux pénitentes de Strasbourg<sup>71</sup>.

Très vite, la communauté se plaignit à l'évêque suffragant qui constata le problème lors de sa visite, le 4 janvier 1647. D'avance, les Annonciades se soumièrent à son avis, quel qu'il soit. Excellente initiative, car le prélat trancha en renvoyant les religieuses de Lichtenberg chez elles. Cependant, il décida que les Annonciades célestes verseraient un florin d'or chaque année aux repenties de Strasbourg « pour service rendu » ou pour avoir renoncé à une propriété qui de fait leur appartenait encore. Les Annonciades célestes n'acceptèrent pas longtemps cette situation de dépendance. Elles rétorquèrent en 1649 que la donation du couvent avait été faite (en 1621) par la ville de Haguenau et avec l'accord de l'archevêque de Strasbourg, sans aucune charge vis-à-vis des repenties de Strasbourg. Des traces écrites sembleraient indiquer qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les Annonciades célestes versèrent bel et bien le tribut aux sœurs de Strasbourg<sup>72</sup>.

Une fois le calme revenu, sept nouvelles filles allemandes furent rapidement admises dans le couvent<sup>73</sup>.

Pendant ce temps, en 1648, le traité de Westphalie céda l'Alsace à la France, même si plusieurs villes comme Haguenau restèrent sous la dépendance de l'Empire. La cité était exsangue, épuisée par la guerre<sup>74</sup>.

<sup>69</sup> Ph. A. GRANDIDIER et A. M. P. INGOLD, *Alsatia Sacra ou statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution avec des notes inédites de Schoepflin*, t. 2, Colmar, 1899, p. 444. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 74. – G. GROMER, *Chronique des Jésuites de Haguenau (1604-1692)*, Haguenau, 1959, p. 225 (année 1646). – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 94-95.

<sup>70</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 53. – Ph. A. GRANDIDIER et A. M. P. INGOLD, *Alsatia Sacra ou statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution avec des notes inédites de Schoepflin*, t. 2, Colmar, 1899, p. 444.

<sup>71</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 74-75. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 95.

<sup>72</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 56-57. – Un gros dossier d'archives rend compte du suivi de cette affaire administrative entre les annonciades et les pénitentes de Strasbourg. Voir Strasbourg, archives départementales du Bas-Rhin, G 1923. – Mention de cette affaire est également donnée en 1650 dans Haguenau, bibliothèque des archives municipales, Ms 5.2, p. 293v. – Ph. A. GRANDIDIER et A. M. P. INGOLD, *Alsatia Sacra ou statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution avec des notes inédites de Schoepflin*, t. 2, Colmar, 1899, p. 444. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 75-77. – V. GUERBER, *Histoire politique et religieuse de Haguenau*, t. 2, réimpr. (1876), Rixheim, 1976, p. 181. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 95-97.

<sup>73</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 53.

<sup>74</sup> J. P. GRASSER et G. TRABAND, *Histoire de Haguenau des origines à nos jours*, Haguenau, 1999, p. 107 et 109.



## 2.7. Un siècle et demi de croissance (1650-1790).

### Le plus riche couvent de la ville : rentes d'un patrimoine foncier important.

Durant cent quarante années, les Annonciades célestes ne cesseront d'agrandir leur patrimoine foncier dans la région, que ce soit par des acquisitions, les dots des nouvelles religieuses ou des dons : une grande partie de ces terres agricoles seront rassemblées sous le nom de « *Nonnenhof* » ou « *Annunciatenhof* ». Les archives<sup>75</sup> de cette période ne concernent pratiquement que la gestion de ces biens toujours plus vastes. D'ailleurs, dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les moniales en confièrent la gestion complexe à un receveur laïc, sans doute pour cesser d'être détournées de la prière par leurs affaires temporelles<sup>76</sup>.

En 1723, de tous les couvents de la ville, les Annonciades célestes jouissaient des plus gros revenus, soit 1850 livres annuelles<sup>77</sup>.

Notons qu'en décembre 1730, l'évêque de Strasbourg demanda l'envoi à Haguenau de deux sœurs d'Épinal (Vosges), pour rétablir l'ordre dans le couvent alsacien. Onze mois plus tard, il se déplaça lui-même et au terme de six heures passées dans le couvent, il fit remplacer d'autorité la prieure et la sous-prieure de la communauté. En 1732, le couvent enseignait aux jeunes filles. En 1733, la paix semble rétablie dans l'établissement<sup>78</sup>.

### Des protecteurs influents.

Après le soutien inconditionnel de l'archevêque Léopold lors de la fondation, les Annonciades célestes reçurent à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la protection de la princesse d'Harcourt, mais aussi du baron de Worstadt (ou Vorstadt), qui deviendra le *Stettmeister* (= « Stadtmaister » ?) de Haguenau et dont la fille entrera au couvent des Annonciades célestes<sup>79</sup>.

### Les chantiers de construction.

Paradoxalement, les indications sur la construction ou les transformations dans le couvent sont beaucoup plus rares.

En 1654, la communauté envisagea de construire un mur de clôture pour englober une petite ruelle cédée<sup>80</sup>, des terrains et une maison achetée auprès d'« *Alexandre Juif et autres interessez* ». La ville leur permit de réaliser leur souhait, à condition que le puits et l'abreuvoir adjacent (situé près de la chapelle et cédé par la ville aux religieuses) restent publics, c'est-à-dire hors de l'enceinte conventuelle. De plus, le mur à ériger près de la maison du sieur Juif serait bâti de sorte à permettre le passage et le virage d'un attelage à six chevaux vers la porte et le long de la rue du rempart<sup>81</sup>.

<sup>75</sup> Strasbourg, archives départementales du Bas-Rhin, H 2948, H 2949, H 2951-H 2953.

<sup>76</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 77-78 et 83. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 97-98, 100-102, 109-112 et 116-117.

<sup>77</sup> Voir tableau dans Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 101. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.

<sup>78</sup> Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 104.

<sup>79</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 76. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 99.

<sup>80</sup> Grâce à l'intervention de la princesse d'Harcourt.

<sup>81</sup> Haguenau, archives municipales, FF 110. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 76-77. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 98-99. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.



Lorsque les généraux français firent sauter les fortifications de Haguenau en janvier 1677, ils chargèrent leurs soldats de mettre le feu à la ville. Toutefois, le Maréchal de Créquy recommanda de respecter les églises et les couvents. Par conséquent, il faut croire que les Annonciades célestes furent épargnées, tout comme les autres maisons religieuses de la ville. En août 1678, la ville en voie de reconstruction fut totalement pillée, y compris le collège et l'église des jésuites<sup>82</sup>.

En 1717, le chroniqueur des frères mineurs de Haguenau indique que les Annonciades célestes firent démolir l'ancien couvent des pénitentes pour le reconstruire de fonds en comble. Ce chantier pharaonique, « *sed magnis ad eo sumptibus* » leur coutera des sommes colossales, car à son terme, elles furent réduites semble-t-il à la plus extrême pauvreté<sup>83</sup>.

La durée du chantier de construction n'est pas connue, mais en 1724, un huissier força les sœurs à déboursier 194 florins pour une livraison impayée de fer<sup>84</sup>.

Malgré cette reconstruction apparemment totale, en 1750, l'évêque suffragant trouva nécessaire de faire reconstruire une partie de « l'ancien bâtiment » contenant le tour. L'évêque écrivit aux religieuses : « *M. Karcher m'a aussi rendu compte de la visite qu'il a faite du lieu interne et externe où est situé le tour de votre monastère et la nécessité qu'il y a d'abattre cette partie de l'ancien bâtiment pour le refaire à neuf. Vous pourrez, quand vous voudrez, en faire un plan et devis par personnes expérimentées, ensemble une estimation de ce que cela pourra coûter sans cependant faire les marchés ni rien entreprendre que les choses n'ayant été auparavant pour nous ou par ceux agissant en notre nom et que nous ne vous en ayons accordé la permission* »<sup>85</sup>.

L'an 1755, la communauté fit faire des travaux dans l'église pour la somme de 496 florins. D'après Cl. Muller, c'est à ce moment que furent recouvertes les peintures médiévales qui ornaient les murs. D'après V. Guerber, les Annonciades célestes auraient fait transformer les fenêtres ogivales en baies en plein-cintre à la même période<sup>86</sup>.

En février 1773, les religieuses entamèrent les premières démarches pour faire face à la « *nécessité d'abattre la vieille partie de leur monastère et de la reconstruire à neuve* ». Le maître charpentier Joseph Bindnes (ou Bindner ?) dressa « *consequemment un plan ci-joint le devis contenant la quantité et la qualité des bois, sujet de la présente [...] requête* »<sup>87</sup>. Les moniales étaient prêtes à payer les frais nécessaires<sup>88</sup>.

<sup>82</sup> P. MURY, *Les jésuites en Alsace : collège de Haguenau (1604-1692)*, Strasbourg, 1910, p. 33. – J.-P. GRASSER et G. TRABAND, *Histoire de Haguenau des origines à nos jours*, Haguenau, 1999, p. 114-118.

<sup>83</sup> Haguenau, bibliothèque des archives municipales, Ms 5.2, p. 351v. – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 78-79. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 103. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 137.

<sup>84</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 79. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 104.

<sup>85</sup> Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 113, d'après une source non identifiée (citation). – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 84. – V. GUERBER, *Histoire politique et religieuse de Haguenau*, t. 2, réimpr. (1876), Rixheim, 1976, p. 181. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.

<sup>86</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 82. – Dans la mesure où d'autres travaux ont pu être opérés (sans pour autant en conserver des traces écrites), nous ne pouvons pas souscrire à l'avis de Cl. Muller, d'autant plus que la pièce d'archives à laquelle il renvoie n'est pas correcte. Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 114, d'après Haguenau, archives municipales, BB 28, p. 44. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.

<sup>87</sup> Haguenau, archives municipales, BB 28 (44) (citations).

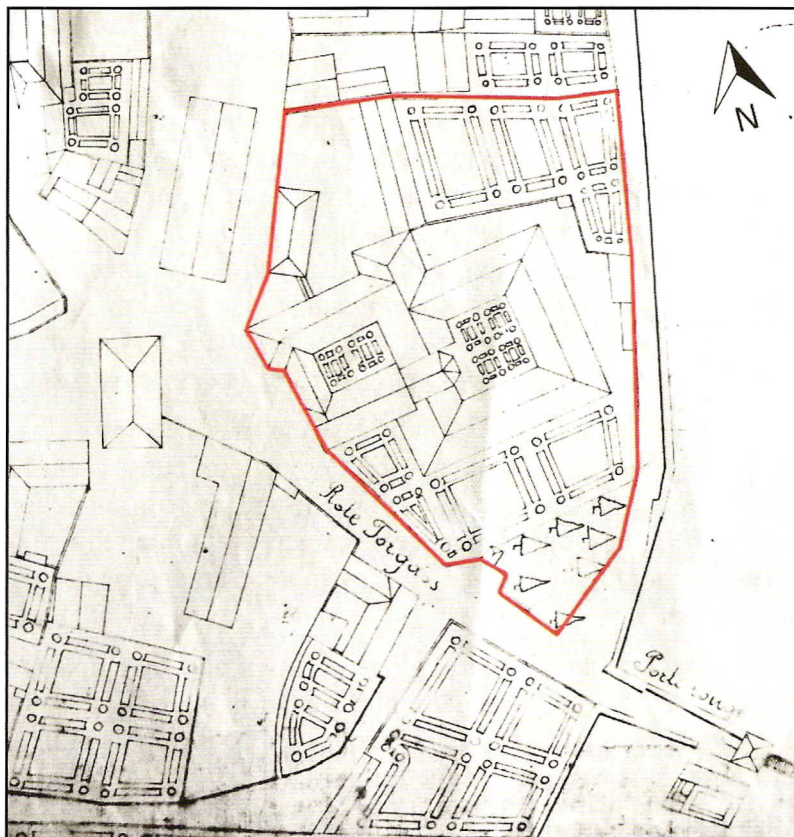
<sup>88</sup> D'après l'hypothèse de Gromer, les annonciades célestes demandèrent les bois de construction, huit ans avant leur réalisation. G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 84. – La date de 1741 pour la demande de bois est erronée dans V. GUERBER, *Histoire politique et religieuse de Haguenau*, t.



En 1781, les Annonciades célestes décidèrent enfin reconstruire la façade sur rue du couvent « qui menace ruine ». Ne « pouvant rien entreprendre qu'au préalable l'alignement ne leur soit tracé pour la partie qui sera à reconstruire sur la rûe », elles sollicitèrent le magistrat de Haguenau. L'homme décida de faire faire l'alignement en présence des voisins et du procureur fiscal<sup>89</sup>.

La même année, elles tentèrent d'englober dans leur clôture une ruelle qui séparait leur parcelle du rempart urbain. Les voisins protestèrent aussitôt contre cette annexion, puisqu'ils en avaient obtenu eux-mêmes la propriété auprès du directeur général des fortifications d'Alsace et étaient chargés de l'entretenir. De plus, cette ruelle était nécessaire pour sortir de leur jardin, à pied ou en voiture. Tout porte à croire que les Annonciades célestes ne purent accomplir leur dessein<sup>90</sup>.

### L'iconographie du couvent au XVIII<sup>e</sup> siècle.



ill.1. Copie du plan de Haguenau, dit de « Ginter » (1774-1775). Haguenau, archives municipales, sans cote. En rouge, la propriété des annonciades célestes au dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Depuis 1715 environ (et le plan de la ville par J. Maréchal)<sup>91</sup>, le plan du couvent en 1763 n'a presque pas changé, comme en témoigne le plan, dit de « Kageneck »<sup>92</sup>. Il se compose de quatre ailes disposées en carré autour d'une cour intérieure. L'église constitue l'aile sud, avec son chœur orienté à l'est. Les trois autres ailes sont couvertes d'un toit à deux versants. Seule différence avec le plan de 1715, l'aile occidentale à front de rue est précédée d'une cour et forme par conséquent un U ouvert sur la rue.

Le plan dit de Ginter, daté vers 1775, montre une grande différence : le cloître est désormais doublé et adopte plus ou moins un plan en forme de 8 (ill.1). Le second et nouveau « cloître » est plus grand que le premier et le joute à l'est, érigé dans le jardin à l'arrière. Il englobe le chœur de l'église. Remarquons aussi plusieurs corps de bâtiment, au nord du complexe, cernant une cour : le premier borde la

rue, le second se compose de deux ailes en retour, entre cour et jardins. Vers 1788, le plan de Kiesener montre l'extension des dépendances au nord du double cloître. Désormais, les bâtiments bordent toute la rue et ferment la cour que l'on peut qualifier de cour de service<sup>93</sup>.

2, réimpr. (1876), Rixheim, 1976, p. 181.

<sup>89</sup> Haguenau, archives municipales, BB 36 (29) (citations). – G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 84. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 114. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 137-138.

<sup>90</sup> Haguenau, archives municipales, GG 40. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 114.

<sup>91</sup> Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. – Paris, bibliothèque du comité technique du Génie, Atlas 115 Forts d'Alsace, p. 37.

<sup>92</sup> Haguenau, archives municipales, sans cote : Copie du plan de Haguenau en 1763, dit de « Kageneck » (XIX<sup>e</sup> siècle).

<sup>93</sup> Haguenau, archives municipales : KIESENER, Plan de Haguenau, vers 1788, reproduit dans Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.



## 2.8. La suppression de la communauté et la vente des biens (1790-1792).

### Les inventaires.

Lorsque le premier inventaire des biens du couvent fut dressé en septembre 1790, les trente-deux religieuses (dont sept converses) firent insérer dans le rapport leur protestation contre la procédure. Les délégués constatèrent les biens de la maison, consistant (outre le couvent) en : « *une maison avec cour, écurie et jardin à l'usage des religieuses, le tout situé dans la ville d'Haguenau ; un petit logement servant de cloture à la dite maison pour le confesseur et les parens des religieuses* »<sup>94</sup>. Suit l'inventaire mobilier des chambres des religieuses, de la salle de travail, du réfectoire, de la cave, de la bibliothèque et des archives. Trois autels se dressaient alors dans l'église. En 1790, toutes les sœurs déclarèrent vouloir vivre et mourir dans leur ordre<sup>95</sup>.

Établi deux ans plus tard, le récolement de l'inventaire mobilier est plus détaillé sur le contenu des différentes salles du couvent, c'est-à-dire le laboratoire<sup>96</sup> et son antichambre, le réfectoire, l'infirmerie, le garde-manger, la cuisine, la buanderie, la boulangerie, la chambre de la recette, une pièce à côté, le parloir, les archives, le « *chœur [des religieuses] au premier [étage]* », le « *chœur [des religieuses] au rez-de-chaussée* », le corridor, la cave, la chambre des servantes, la chambre « *des convives* », trente-deux cellules et six autres chambres au premier étage, l'église et la sacristie. Soit un couvent contenant « *dans son enceinte une église avec une chapelle, une maison pour les convives, une petite pour leur père confesseur et les servantes, deux jardins et une grande cour* ». Les pièces étaient disposées comme suit : « *au rez de chaussée un grand réfectoire et laboratoire, une belle cuisine, deux infirmerie, un parloir, chambre de recette [= recette], une chambre pour les archives, un chœur et six autres pièces, au premier un chœur, trente deux chambres pour les religieuses et sœurs converses et six autres pièces, plus et finalement trois greniers et une belle cave* »<sup>97</sup>.

Si toutes les autres communautés religieuses de Haguenau quittèrent leur maison en 1791, seule les Annonciades célestes demeurèrent, conservant pour elles seules l'usage de leur chapelle. Ce sursis ne devait pas durer, car le 3 septembre 1792, les annonciades célestes écrivirent une requête pour pouvoir se répartir entre elles le « *linge du service [cultuel ?]* ». Le 29 septembre, l'argenterie des sœurs fut envoyée au bureau du directoire départemental<sup>98</sup>.

L'an II de la République, une compagnie de cavalerie, logée dans l'ancien couvent des augustins, réclama des fourneaux ou « *poêles* ». Une enquête démontra que trois se trouvaient dans l'ancien couvent des annonciades célestes : un dans la cour, deux autres dans les couloirs. Ils pouvaient être déplacés sans dégrader le bâtiment et furent donc cédés à l'usage militaire<sup>99</sup>.

Le bâtiment aurait aussi été utilisé un temps comme dépôt de mendicité, puis comme hôpital, sans certitude toutefois<sup>100</sup>.

### L'estimation et la vente des bâtiments (1796).

Désormais bien national, le couvent fut vendu le 27 Ventôse an IV (17 mars 1796) à la veuve Barbe Pascal, associée au sieur Jacques Hardel-Vilvot. Le contrat officiel fut établi le 21 Fructidor an

<sup>94</sup> Strasbourg, archives départementales du Bas-Rhin, Q 4325.

<sup>95</sup> Strasbourg, archives départementales du Bas-Rhin, Q 4325. – En comparaison avec les autres communautés religieuses de Haguenau, cet inventaire démontre que les réserves et la quantité mobilière des annonciades célestes étaient les plus richement pourvues. Cf. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 117-119.

<sup>96</sup> C'est la salle de travail des religieuses, au vu de son contenu.

<sup>97</sup> Strasbourg, archives départementales du Bas-Rhin, Q 4328.

<sup>98</sup> Cf. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 120, d'après Strasbourg, archives départementales du Bas-Rhin, Q 4825. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 138.

<sup>99</sup> Haguenau, archives municipales, R.p.12.

<sup>100</sup> V. GUERBER, *Histoire politique et religieuse de Haguenau*, t. 2, réimpr. (1876), Rixheim, 1976, p. 181-182.



IV (7 septembre 1796) et décrivit en ces termes le lot vendu : « *une maison, couvent, église et jardin contenant en son enclos cinquante sept mille sept cents pieds carrés [≈ 6090 m<sup>2</sup>]<sup>101</sup>, situés à Haguenau provenant des cidevant annonciades, attenant [...] une partie des murs d'enceinte de la ville, par devant la rue de la porte rouge, et par derrière aussi les murs de la ville* »<sup>102</sup>.

Avant l'acte officiel, la valeur des bâtiments du couvent avait estimée (à la demande de Barbe Pascal) par Jean-Pierre Chapuis, arpenteur géomètre à Haguenau, en date du 11 Messidor an IV (29 juin 1796). La propriété consistait en un jardin de 26.176 pieds carrés [≈ 2761 m<sup>2</sup>] et deux cours contenant 4930 pieds carrés [≈ 520 m<sup>2</sup>]. L'emplacement de l'église s'étendait sur 2244 pieds carrés [≈ 237 m<sup>2</sup>], le reste du bâti mesurait 17.357 pieds carrés [≈ 1831 m<sup>2</sup>]. Soit une surface totale de 50.708 pieds carrés<sup>103</sup> [≈ 5350 m<sup>2</sup>]. L'ensemble fut porté à la valeur de 69.879 francs. Ce document donne aussi la description des différents bâtiments<sup>94</sup> :

*« à gauche en entrant, ayant au rez-de-chaussée un poêle, deux chambres et une cuisine, au premier étage, un poêle et deux chambres, cave et grenier ;*

*Du même côté, un autre bâtiment attenant au précédant, ayant une écurie pour six vaches, des étables et poulaillers, au dessus, deux chambres ;*

*Un troisième bâtiment bâti en aile du précédent, dans lequel sont quatre remises ;*

*À droite en entrant est un bâtiment ayant quatre pièces au premier étage, une sale à manger et deux chambres, cave voutée et grenier*

*Un couvent composé de quatre corps de bâtiments, ayant au rez-de-chaussée trois grandes sales, douze chambres, une cuisine, une boulangerie, une buanderie et un dortoir, au premier étage une sale, une petite cuisine et quarante six petites chambres ou cellules. Sous tous ces bâtiments règne une cave coucée et au dessus des greniers à bled et greniers ordinaires ;*

*Plus un petit bâtiment qui servait de sépulture aux religieuses »<sup>94</sup>.*

Un mois plus tard, on avertit le ministre des finances que la vente avait été faite pour 28.800 francs (c'était le plus cher de tous les édifices religieux du territoire), soit à un prix inférieur à sa valeur. La vente fut annulée et le couvent retiré des mains des propriétaires pour être remis en vente à 69.879 francs, soit l'estimation de l'arpenteur Jean-Pierre Chapuis<sup>94</sup>.

Par la suite, l'ancien couvent fut simplement loué jusqu'à l'an XII (1803), date à laquelle la ville l'acheta malgré les contestations de ses occupants<sup>94</sup>.

## 2.9. La réaffectation en établissement scolaire (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle).

Deux ans après en avoir manifesté l'intention, la municipalité acquit l'ancien couvent pour l'affecter en collège. Le bâtiment fut cédé à la ville par arrêté gouvernemental le 16 Frimaire an XII (8 décembre 1803). Quelques mois plus tard, l'expertise du bâtiment constata plusieurs dégradations opérées par le locataire qui souhaitait en revendre les matériaux : dans « *la tribune donnant dans l'église* » (dont le plancher mesurait 42 m<sup>2</sup>), dans le chœur des religieuses (où manquait le « *double grillage, chacun long de trois mètres quarante centimètres et hauteur de deux mètres cinquante centimètres* »<sup>104</sup>), dans les salles du rez-de-chaussée (où manquaient plusieurs grilles aux fenêtres donnant sur la rue), dans la buanderie (où manquaient les deux cuves). Les caves et les allées du jardin étaient dallées et l'église abritait encore trois autels, deux confessionnaux et la chaire à prêcher<sup>105</sup>.

<sup>101</sup> Puisqu'il s'agit de la période française, le pied de roi vaut 32,48 cm. H. DOURSTHER, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes, contenant les tables des monnaies de tous les pays*, Bruxelles, 1840, p. 408.

<sup>102</sup> Strasbourg, archives départementales du Bas-Rhin, Q 4825 (citation). – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 120. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 137.

<sup>103</sup> E non pas 50.807 pieds carrés, comme l'a calculé l'arpenteur.

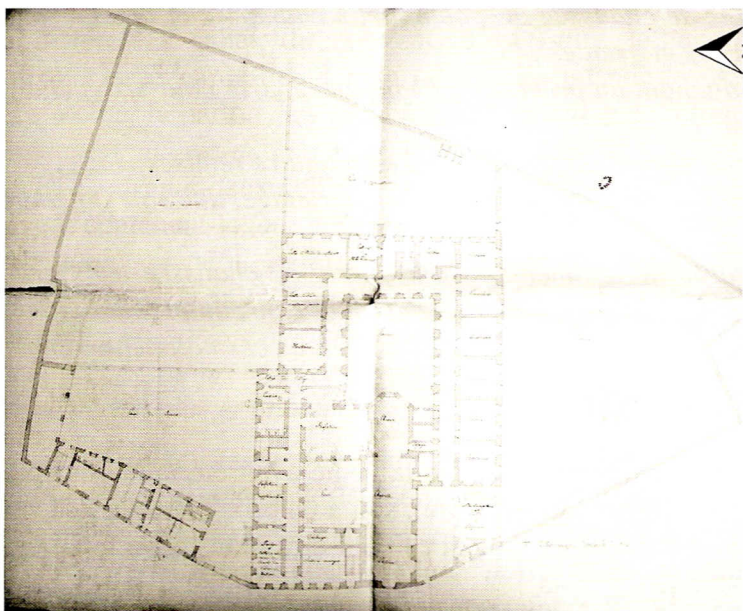
<sup>104</sup> Haguenau, archives municipales, D.x.3.

<sup>105</sup> Haguenau, archives municipales, D.x.1 et D.x.3. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 120. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. – M. MIGNERET, *Description du département du Bas-Rhin*, t. 3, Paris, 1871,



En 1812, des travaux étaient nécessaires pour modifier la distribution intérieure et édifier de nouveaux éléments. Les plans furent rédigés par monsieur H. Jung, architecte de la ville et le devis porté à plus de 20.000 francs. Les bâtiments étaient placés au centre d'une parcelle irrégulière, séparés par des cours et entourés de jardins. Des classes seraient aménagées au rez-de-chaussée et des dortoirs à l'étage du corps de logis « *subsidaire* » séparé du reste par une petite cour. Le projet devait laisser l'église « *donnant sur la place et sur la rue* » au culte public. Ce premier devis dut être remanié<sup>106</sup>.

Lorsque l'architecte municipal Morin dressa un nouveau plan de la ville, le couvent des Annonciades célestes avait subi quelques transformations depuis 1774-1775<sup>107</sup>. Tout d'abord, la parcelle a été accrue par le chemin qui longeait le rempart<sup>108</sup>. Ensuite, plusieurs édifices ont été ajoutés. Au sud de la parcelle, contre le rempart et la porte dite de Bischwiller, une petite construction se dresse. Une seconde, plus petite, a été placée à front de rue, parallèlement à l'église et au sud de celle-ci. La maison



ill.2. Ch. MORIN (architecte municipal), Projet de transformations au rez-de-chaussée du collège communal de Haguenau, [1842]. Strasbourg, archives départementales du Bas-Rhin, 1TP/sec 96

du directeur spirituel a été étirée jusqu'à l'angle nord-ouest du terrain et part en retour. Puisque l'aile des dépendances du couvent a disparu, cette cour est désormais délimitée par un mur. Enfin, le couvent lui-même a subi deux retranchements, peut-être pour plus de régularité. Le pignon de l'aile nord du premier cloître, parallèle à l'église, formait une saillie sur la rue en 1775. Il en allait de même pour l'aile orientale qui liait le chœur de l'église et cette aile nord. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ces deux pignons furent « *rabotés* » pour suivre les alignements de la rue et de la façade.

Dressé par le même architecte, un plan du rez-de-chaussée du bâtiment fut proposé en 1841, avec les transformations projetées en rouge (ill.2)<sup>109</sup>.

Cependant, la distribution intérieure date globalement de l'époque des religieuses. Commençons par le petit cloître, donnant sur la rue. L'église est longue d'une nef de quatre travées et d'un chœur à trois pans. Au sud du chœur, les deux anciennes sacristies assurent la liaison avec le second cloître et le jardin. Au nord du chœur, une salle rectangulaire compose l'aile orientale du petit cloître. Dans celle-ci, un renforcement dans le mur permet de reconnaître l'emplacement de la grille du chœur des religieuses. Côté église, une niche pourrait correspondre à l'ancien communicatoire. L'aile nord abrite un couloir longitudinal côté cour et à mi-longueur, une cage d'escalier. Trois pièces de trois à quatre travées s'alignent le long du couloir. Enfin, une grande pièce, une plus petite à l'arrière et un escalier rampe-sur-rampe composent l'aile occidentale, sur rue. Les modifications consisteraient en un cloisonnement intérieur, la fermeture ou l'ouverture de portes. Le grand cloître adopte un plan intérieur relativement régulier, probablement suite aux transformations en salles de classe. Côté cour intérieure, un couloir en U distribue l'accès à cette succession de pièces. Enfin, le bâtiment indépendant, composé de deux ailes en retour, au nord-ouest de la parcelle, devrait lui aussi subir essentiellement une subdivision intérieure, avec l'ajout de fenêtres pour obtenir une façade régulière et d'un escalier intérieur au nord. Grâce à ce plan, nous pouvons

p. 59-60. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 138.

<sup>106</sup> Paris, archives nationales, F13 1786.

<sup>107</sup> Haguenau, archives municipales, sans cote : Plan de Haguenau, dit de « Morin » (1840-1845).

<sup>108</sup> Ironie du sort, puisque les religieuses auraient bien souhaité englober cet espace.

<sup>109</sup> Strasbourg, archives départementales du Bas-Rhin, 1TP/sec 96.



déterminer que l'aile en retour consistait en un simple porche soutenu par des piliers carrés. Un mur percé d'une porte cochère et d'une porte piétonne formerait en l'entrée principale.

En 1845, un plan de l'aile indépendante à front de rue, se composait d'une succession de salles aux dimensions variées<sup>110</sup>. Huit baies ajouraient alors la façade sur rue, au premier étage. Le plus intéressant dans ce plan est certainement la partie sud de l'aile : sur la cour, les baies y sont plus petites. En outre, seuls les murs plus épais pourraient remonter aux Annonciades. On peut ainsi deviner le plan de l'ancienne aile comportant la maison du directeur : un bâtiment au plan relativement rectangulaire, long de maximum six travées sur la rue, divisé par un mur porteur, presque en son centre.

En 1875, des travaux dans l'église mirent au jour les traces des baies ogivales médiévales, transformées en baies en plein-cintre ainsi des fresques sur les murs intérieurs<sup>111</sup>.

Une première photographie de l'ancien couvent remonte aux alentours de 1880, prise depuis les jardins, au sud-est<sup>112</sup>. Le grand cloître présentait déjà des façades au percement régulier, des niveaux distingués par un cordon saillant et le fronton de la porte, sur la façade arrière de l'aile orientale, formait une saillie. Les versants étaient ajourés de petites lucarnes rampantes, terminés par des coyaux. À l'arrière-plan, l'église se détachait par sa toiture haute aux pans raides et son clocher au toit pyramidal (disparu aujourd'hui), percé de baies jumelées au premier niveau et d'un oculus au second niveau.

## 2.10. Description des vestiges.

C'est donc depuis l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle que l'ancien couvent des Annonciades célestes est converti en établissement scolaire, comme c'est encore le cas aujourd'hui. L'édifice est actuellement propriété du Conseil général du Bas-Rhin et abrite le Collège Foch pour peu de temps encore<sup>113</sup>. Quant à la chapelle, elle appartient toujours à la municipalité et sert de salle d'exposition temporaire au musée historique de la ville de Haguenau<sup>114</sup>.

### La chapelle des pénitentes/des Annonciades célestes.



ill.3. Haguenau, rue du Maréchal Foch, ancien couvent et chapelle des Annonciades célestes, façade sur rue, 2011,

Photo : Julie Piront .

<sup>110</sup> Haguenau, archives municipales, Ma 181 (26) : A. MATUSZYNSKI, Plan d'appropriation du collège en école supérieure, bâtiment sur rue, 1845.

<sup>111</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 60. – V. GUERBER, *Histoire politique et religieuse de Haguenau*, t. 2, réimpr. (1876), Rixheim, 1976, p. 183. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43, Haguenau, 1984, p. 114.

<sup>112</sup> B. PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 138.

<sup>113</sup> L'ancien bâtiment devrait prochainement abriter des bureaux administratifs.

<sup>114</sup> A. WAGNER et M. VOGT, *Haguenau*, Obernai, 2004, p. 38.



La chapelle est non seulement l'édifice le plus ancien du complexe conventuel, mais aussi l'unique vestige des deux communautés antérieures à l'arrivée des Annonciades. Si une première chapelle Sainte-Catherine est édifée vers 1370 et consacrée en 1372, on ignore si les repenties de Sainte-Marie-Madeleine la firent réellement reconstruire, ainsi qu'elles en avaient reçu l'autorisation selon une convention passée avec le curé de la paroisse Saint-Georges. Seules deux peintures murales, toujours conservées, sont datées de 1473 et 1474. Les Annonciades célestes firent tout au plus des travaux de réparation en 1755, mais à mon sens, il est difficile de certifier que c'est à cette date que furent recouvertes les peintures<sup>115</sup>.

À l'heure actuelle, la chapelle mesure trente mètres de longueur (chœur compris) et la nef est large de neuf mètres environ.

Placée à front de rue, la façade-pignon de la chapelle est percée au rez-de-chaussée d'une porte encadrée de pilastres ioniques non cannelés, surmontée d'une frise lisse puis d'une rangée de denticules. Le tympan du fronton triangulaire est orné d'un œil rayonnant (ill.3 et ill.4). À droite de la porte, une chaîne d'angle harpée en grès comprend un bandeau au trois-quarts de sa hauteur de la porte. Il n'a pas d'équivalent de l'autre côté du pignon. Le comble est ajouré de cinq petites baies de dimensions décroissantes.



ill.9. Haguenau, rue du Maréchal Foch, flanc sud de la chapelle et aile occidentale (second quadrilatère), façades sur jardin, 2011, Photo : Julie Piront.



ill.10. Haguenau, rue du Maréchal Foch, jardin intérieur (second quadrilatère), aile occidentale et chevet de la chapelle, 2011, Photo : Julie Piront

La nef est ajourée au sud par deux baies au linteau délardé (éclairage de la tribune) et par deux fenêtres hautes en plein-cintre (éclairage de la nef) (ill.9). Deux autres fenêtres hautes en plein cintre ajourent la nef au nord, en vis-à-vis. Trois baies en plein-cintre percent les trois pans de l'abside (ill.10). Une corniche en grès souligne la toiture à coyaux.

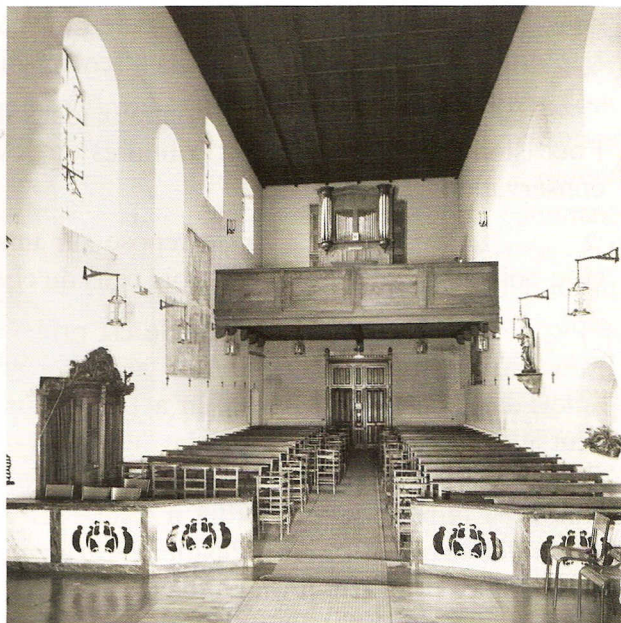
Les matériaux de construction de la chapelle, dissimulés sous un enduit épais ne peuvent pas être déterminés : briques ? moellons ? Quoi qu'il en soit, le grès souligne la structure, par la chaîne d'angle, la corniche et l'encadrement des ouvertures. La couverture est faite de tuiles plates modernes.

<sup>115</sup> Strasbourg, Service Régional de l'Inventaire Général (Alsace), Dossier IA00061906.





ill.12. Haguenau, rue du Maréchal Foch, intérieur de la chapelle des Annonciades célestes, vue vers le chevet oriental (chœur), 1983  
© cliché Inventaire Cl. Menninger 83 67 3108P.



ill.13. Haguenau, rue du Maréchal Foch, intérieur de la chapelle des Annonciades célestes, vue vers le chevet occidental, 1983,  
© cliché Inventaire Cl. Menninger 83 67 3107P.



ill.14. Haguenau, rue du Maréchal Foch, maître-autel de la chapelle des annonciades célestes, 1983  
© cliché Inventaire Cl. Menninger 83 67 3089P (88 67 89 PA).

À l'intérieur, la lisibilité des espaces est largement perturbée par les plaques de plâtres cloisonnant la nef, employés pour l'accrochage des tableaux lors des expositions temporaires. Néanmoins, l'intérieur de la chapelle est connu par les clichés de l'inventaire du patrimoine, pris avant les transformations en 1983 (ill.12 et ill.13). L'édifice est articulé autour de trois espaces : le vestibule d'entrée sous la tribune, une nef rectangulaire, longue de quatre travées de fenêtres et un chœur à trois pans.

La tribune, déjà présente aux temps des Annonciades, n'a été meublée d'un orgue qu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>116</sup> : la règle des annonciades célestes interdisait les instruments de musique durant les célébrations (elles ont d'ailleurs vendu celui des filles repenties). La séparation entre la nef et le chœur est matérialisée par un arc-diaphragme. La nef est couverte d'un plafond en bois à caisson,

<sup>116</sup> Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 139.



tandis que le chœur est fermé d'un plafond en bois lambrissé. Outre les quatre fenêtres au sud et les deux fenêtres au nord, une niche perce le mur nord de la nef, environ un mètre au-dessus du sol, à l'aplomb du plein de travée des deux fenêtres hautes.

Pour information, les vitraux dans le chœur de l'église remontent à l'année 1948<sup>117</sup> et à l'occasion de ces travaux, les peintures du XV<sup>e</sup> siècle furent recouvertes d'une toile pour assurer leur conservation<sup>118</sup>.

Le comble de l'église repose sur une charpente à chevrons formant fermes, assemblés avec cinq poinçons étayés. Le toit à trois pans du chevet de l'église repose sur deux fermes.

Le mobilier de la chapelle est principalement hérité des Annonciades célestes, ce qui est très rare (puisqu'il est généralement vendu avec les biens nationaux). Ce mobilier consiste en trois autels datés du XVIII<sup>e</sup> siècle, un autel majeur et deux autels latéraux. Les trois tableaux de ces autels sont attribués à la famille Daniche de Strasbourg (Jean, Monique ou Ursule). Il s'agit de l'Annonciation (ill.14) au maître-autel, saint Augustin remettant à Marie Victoire Fornari (et non pas Jeanne de Valois<sup>119</sup>) la règle de son ordre à l'autel latéral nord et Marie-Madeleine à l'autel latéral sud<sup>120</sup>. Une clôture de chœur<sup>121</sup> (ill.13) appartenait également aux Annonciades célestes<sup>122</sup>. En revanche, les lambris et les stalles meublent le chœur de l'église sont plus récents.

Les peintures murales datées du XV<sup>e</sup> siècle (1473 et 1474) représentent le Christ ressuscité, la messe de Saint-Grégoire, l'arbre du paradis avec Ève nue et enfin, l'Église piétinant le serpent. Les peintures ont été attribuées à Hans et Diebold Martin, père et fils, auteurs par ailleurs des peintures de l'église Saint-Georges de Haguenau<sup>123</sup>.

La niche dans le mur nord, la clôture de chœur et les peintures murales subsistent, simplement dissimulés à l'intérieur des cloisons de plâtre ou derrière celles-ci.

Au sud du chœur de l'église, les deux anciennes sacristies contiguës sont accessibles par une porte à crossettes située à hauteur des autels latéraux et deux autres portes permettaient de passer dans le couvent depuis les sacristies.

### **Le couvent des Annonciades célestes et son double cloître.**

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, le couvent des Annonciades célestes se compose de deux cloîtres, l'un jouxtant la rue (y compris l'église) et l'autre plus vaste donnant sur le jardin. L'église mise à part, toutes les ailes conventuelles sont hautes d'un seul étage outre le comble.

Hormis l'église, le petit cloître comprend trois ailes : une aile nord longitudinale terminée par deux petites ailes en retour. La façade sur rue (à l'ouest) est longue de sept travées de grandes fenêtres rectangulaires simples (avec une simple feuillure extérieure)<sup>124</sup> et s'ouvre sur la rue par une porte moderne, le tout abrité sous une corniche en bois (ill. 3). Cinq soupiraux attestent de la présence d'une cave sous l'aile. Des charnières pourraient indiquer l'utilisation de volets. Longue de 33,5 mètres, la

<sup>117</sup> Ces vitraux furent réalisés par le verrier Bohl de Haguenau et offerts par Monsieur Cholly, professeur au lycée de Haguenau. Je remercie Madame Pia Wendling pour ces informations.

<sup>118</sup> Brigitte PARENT J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 139.

<sup>119</sup> Comme le prétendent Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 139. – Reproduit dans WAGNER et VOGT (2004), p. 39.

<sup>120</sup> Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IM67001702. – Brigitte PARENT J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 139.

<sup>121</sup> Un cliché de cette clôture de chœur est conservé dans le dossier d'enquête du service régional de l'inventaire général (Alsace), IM67001701 : Clôture de chœur des annonciades célestes de Haguenau (1983).

<sup>122</sup> Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IM67001701. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 139.

<sup>123</sup> Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IM67001704. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 138. Je ne m'attarderai pas sur ces peintures qui ne relèvent pas du fait des annonciades célestes.

<sup>124</sup> Il s'agit des seules fenêtres de ce type.





façade sur la cour d'entrée (au nord) s'étire sur onze travées, sous une corniche en bois. Les chambranles des fenêtres sont à « fasce avec crossettes supérieures et redent central »<sup>125</sup>. La porte donnant accès au rez-de-chaussée est rectangulaire et précédée d'un perron, tandis que les deux portes de caves se distinguent par leur arc en plein-cintre. Une rangée de soupiraux aère la cave sous-jacente. De l'extérieur, une unique travée de la façade sur cour (à l'est) est visible (ill.3), les deux travées de l'autre extrémité donnent dans le grand cloître (ill.10).

ill.5. Haguenau, rue du Maréchal Foch, ancien couvent des annonciades célestes, aile nord (second quadrilatère), façade sur cour (nord), 2011, Photo : Julie Piront.

s'organisent comme suit : on y retrouve les soupiraux (sauf sous l'église), les fenêtres à crossettes, redent et fasce. L'aile occidentale comporte trois travées, l'aile nord cinq et l'aile orientale quatre.

Les façades sur le jardin intérieur du petit cloître

Longue de 21,5 mètres, la façade extérieure sur cour (au nord) du grand cloître compte sept travées de fenêtres à crossettes, posée sur un soubassement chanfreiné et appareillé (ill.5). Ce soubassement est percé de soupiraux à clé complexe. Caractéristique du grand cloître, un cordon marque la division des niveaux, entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Une corniche en grès rose domine l'ensemble, tandis que des chaînes d'angle harpées renforcent la solidité de l'édifice.



ill.6. Haguenau, rue du Maréchal Foch, aile nord (second quadrilatère), façade sur cour, porte, 2011, Photo : Julie Piront.



ill.7. Haguenau, rue du Maréchal Foch, aile orientale (second quadrilatère), façade sur jardin, porte, 2011, Photo : Julie Piront.

<sup>125</sup> Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.





ill.8. Haguenau, rue du Maréchal Foch, aile orientale (second quadrilatère), façade sur jardin (est), 2011

Photo : Julie Piront.

La dernière travée à droite présente une porte condamnée, mais précédée d'un perron, encadrée de pilastres corinthiens, soutenant un entablement et un fronton courbe (ill.6). La première façade sur jardin (à l'est) est longue de 35,5 mètres et s'étire sur onze travées. Elle adopte la même élévation (fenêtres, cordons, corniche, chaînes) que la façade précédente (ill.8). Toutefois, seuls deux soupiraux percent le soubassement, dans la moitié droite de la façade. De plus, à la sixième travée, une porte se dresse au-dessus d'un perron, prise entre deux colonnes corinthiennes en biais, sous un entablement orné de têtes d'angelots (ill.7). Le fronton galbé est interrompu par un édicule flanqué de consoles à feuilles d'acanthé de part et d'autre d'un cartouche central (les armoiries qui devaient s'y trouver sont effacées). Longue de 39,5 mètres, la deuxième façade sur jardin (au sud) est la plus grande. Elle poursuit avec la même homogénéité du percement, sur douze travées de fenêtres, mais ne comporte aucun soupirail. Une porte donne accès au jardin, à la quatrième travée (en partant de la gauche). La troisième façade sur jardin (ouest) est distante d'à peine quelques mètres de la rue. Longue de seulement quatre travées de fenêtres, elle s'ouvre par une porte sans doute récente, abritée sous un auvent (ill. 9)<sup>126</sup>.



ill.11. Haguenau, rue du Maréchal Foch, jardin intérieur (second quadrilatère), aile nord, 2011, Photo : Julie Piront.

<sup>126</sup> Les annonciades célestes ont toujours associé la clôture à un percement restreint des murs sur rue. Si l'abondance des fenêtres sur le jardin intérieur et sur le jardin arrière du grand cloître peuvent correspondre aux cellules, il va de soi que les fenêtres sur la rue sont trop nombreuses. Plusieurs fenêtres visibles aujourd'hui sont très certainement des ajouts.



Les façades donnant sur le jardin intérieur du grand cloître sont particulièrement intéressantes, dans la mesure où elles attesteraient davantage des modifications du XIX<sup>e</sup> siècle et de la réaffectation du couvent en école. Le soubassement est percé de soupiraux (sur la moitié nord du cloître, en écho au plan en U des caves). La façade de l'aile nord est longue de six travées (ill.11). Le rythme des travées se modifie après les deux premières. Un premier cordon relie les linteaux des baies du rez-de-chaussée. Un second cordon marque la division entre le premier et le deuxième niveau. Une corniche en bois domine seulement les deux premières travées, poursuivies par une corniche en pierre (grès) pour les travées successives. Notons aussi l'absence de cordon aux deux premières travées.

Cette irrégularité des travées, de la corniche et l'absence de cordon sont sans doute significatifs de la modification des ouvertures. Souvenons-nous du plan du couvent en 1841 (ill.2) : c'est ici que devaient avoir lieu des aménagements intérieurs<sup>127</sup>. La façade de l'aile orientale est longue de cinq travées, tandis que la façade de l'aile sud est longue de sept travées et présente elle aussi un cordon interrompu avant la dernière travée de l'aile (écho des modifications présentées sur le plan de 1841, (ill.2). Cette différence de longueur entre les ailes nord et sud est compensée par un décrochement de façade de l'aile occidentale (ill.12). De part et d'autre du chœur de l'église, le segment gauche ne comporte qu'une seule travée large (sous une corniche en pierre), tandis que le segment droit affiche deux travées resserrées (sous une corniche en bois). Cette façade ne présente pas de cordons. Relevons dans la travée de gauche, au premier étage, une fenêtre probablement agrandie en une porte, augmentée d'un balcon moderne.



ill.15. Haguenau, rue du Maréchal Foch, ancien couvent des Annonciades célestes (actuel collège Foch), rez-de-chaussée de l'aile nord (premier quadrilatère), cage d'escalier, 2011, Photo : Julie Piront



ill.16. Haguenau, rue du Maréchal Foch, ancien couvent des Annonciades célestes (actuel collège Foch), rez-de-chaussée de l'aile sud (second quadrilatère), couloir longitudinal, 2011, Photo : Julie Piront

Les matériaux de construction semblent identiques à ceux de la chapelle : une maçonnerie (de brique ou moellons ?) enduite, raidies par les éléments structurants en grès rose (soubassement, encadrement des baies, cordons et bandeaux, corniche, chaînes d'angle). La toiture à longs pans et à croupes est ici aussi faite de tuiles plates modernes, elle repose sur une charpente à fermes, dont la plupart des chevrons sont relativement récents.

<sup>127</sup> Faute d'avoir retrouvé les documents écrits accompagnant le plan, nous ne pouvons véritablement trancher, même si nous avons choisi de le conserver dans la reconstitution du plan du couvent.





ill.17. Haguenau, rue du Maréchal Foch, ancien couvent des Annonciades célestes (actuel collège Foch), rez-de-chaussée à l'angle de l'aile nord et de l'aile orientale (second quadrilatère), porte, 2011, Photo : Julie Piront.

segmentaire<sup>128</sup>. Des pilastres sans cannelure soutiennent les arcs doubleaux des voûtes d'arêtes. Relevons une niche à coquille, blottie dans l'angle nord-est du grand cloître (ill. 17). Deux salles au rez-de-chaussée conservent encore des voûtes, presque complètement dissimulées par de faux plafonds.

L'ancien chœur inférieur des religieuses mesure aujourd'hui dix mètres de long pour presque neuf mètres de large.

### **La maison du confesseur et les dépendances.**

À l'heure actuelle, l'ancienne maison du confesseur et les dépendances consistent en une longue aile en équerre, au plan irrégulier. Haut de deux niveaux (sans cave), ce bâtiment s'étire le long de la rue, séparé de l'ancien couvent par une cour d'entrée. Le toit à croupes est de facture récente et il s'agit probablement de l'édifice le plus largement remanié. D'après le service de l'inventaire, une porte estimée au 3<sup>e</sup> quart du XVIII<sup>e</sup> siècle subsiste encore sur la rue<sup>129</sup> : il pourrait s'agir de la porte située à la quatrième travée depuis la gauche, caractérisée par sa largeur et ses crossettes (auxquelles sont suspendues des gouttelettes), son linteau bombé, cantonné d'une agrafe. La base des montants est sculptée d'une pointe de diamant, surmontée d'une volute. Notons qu'à partir de la volute, les assises de l'encadrement ne correspondent pas parfaitement aux bases : est-ce la trace d'un remaniement ? Quoi qu'il en soit, les dimensions de l'aile (agrandie au plus tard vers 1850), le nombre de ses baies et la simplicité de leurs encadrements sont des transformations opérées après la suppression de la communauté.

La façade-pignon, face au couvent, est ajourée de deux portes au rez-de-chaussée et de fenêtres à l'étage. La porte de droite est surmontée d'un arc segmentaire mouluré.

La façade arrière est longue de onze travées de fenêtres au premier étage, trois portes et trois fenêtres sont répertoriées au rez-de-chaussée. La façade sur cour de l'aile en retour présente

<sup>128</sup> Il a été supposé que le couloir voûté du grand cloître était ouvert sur le jardin intérieur par des arcades (Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. Nous ne pouvons pas confirmer ou réfuter cette hypothèse, faute de sources.

<sup>129</sup> Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier d'enquête IA00061906.



successivement une porte cochère à gauche, une porte piétonne au centre et une fenêtre sous les six fenêtres de l'étage. Les autres façades sont aveugles.

L'édifice est construit en briques recouvertes d'un enduit. L'encadrement des baies est en grès rose, tandis que la corniche en bois souligne la toiture à coyaux et en tuiles plates modernes.

### **Tentative de datation des vestiges.**

Une première date de consécration de la chapelle est donnée en 1372. Un siècle plus tard, c'est l'aboutissement de son agrandissement, voire de sa reconstruction, en 1473<sup>130</sup>. Deux peintures murales, datées de 1473 et 1474, confirment cette information. De plus, la charpente est présentée comme caractéristique du XV<sup>e</sup> siècle, selon l'avis d'Albert Schneider (spécialiste des charpentes médiévales) et est estimée vers 1450. Les fenêtres à redents dans le pignon de la façade seraient aussi de type médiéval<sup>131</sup>. Tout semble donc indiquer que la reconstruction de la chapelle par les repenties est bel et bien exécutée vers 1473<sup>132</sup>.

Nous ne pouvons confirmer en revanche les datations des ouvrages exécutés au temps des Annonciades célestes, faute de sources clairement identifiées. L'intérieur de la chapelle aurait été recouvert d'un enduit vers 1750. Plus ou moins à la même période, un changement des fenêtres ogivales pour des fenêtres en plein-cintre aurait été aussi opéré. Selon l'inventaire régional, la tribune actuelle remonterait aux travaux exécutés par les Annonciades célestes, de même que le plafond de la nef et du chœur<sup>133</sup>.

Peut-être faut-il aussi imputer à ces travaux la porte d'entrée de la chapelle, dont l'encadrement de pilastres ioniques et le fronton pourraient remonter à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (voire au XIX<sup>e</sup> siècle ?).

Globalement datées du XVIII<sup>e</sup> siècle, les parties conventuelles ont été érigées en deux campagnes de construction : le premier cloître, puis le second cloître. Les indices proviennent principalement des vestiges eux-mêmes : unité du percement, corniche (en bois pour le petit cloître, en grès pour le grand), ornement homogène des trois ailes de chacun (petit cloître : soubassement, pas de chaînes d'angle, pas de cordon, corniche en bois, encadrement des baies moins soignés / grand cloître : soubassement uniforme, chaînes d'angle, cordons, corniche en grès, encadrement à crossettes, gouttelettes).

Plus précisément, la reconstruction (partielle ?) du petit cloître en U (fermé par la chapelle et reconstruit une première fois en 1717) aurait été exécutée vers 1781, ou du moins aurait-il été remanié. Le grand cloître est antérieur à cette date : il remonterait soit à la fin 1<sup>er</sup> quart XVIII<sup>e</sup> siècle (1717), soit à la fin du 3<sup>e</sup>/4 XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le premier cas, il y a contradiction avec l'iconographie qui documente un second cloître à partir de 1775. Dans le second cas, les ornements des deux portes ouvragées (ill.6 et ill.7) du second cloître seraient largement tardifs sur la mode du temps, d'après l'inventaire général : il s'agirait alors d'un baroque très tardif de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ou peut-on supposer que ces portes sont des remplois de la reconstruction de 1717 ?<sup>134</sup>

<sup>130</sup> Chapelle datée vers 1370 d'après J.-P. GRASSER, *Les églises de Haguenau*, dans *Saisons d'Alsace*, n°58, 1976, p. 164. – A. WAGNER et M. VOGT, *Haguenau*, Obernai, 2004, p. 38.

<sup>131</sup> Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 138.

<sup>132</sup> Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 138.

<sup>133</sup> Ces hypothèses sont difficiles à confirmer. D'après J.P. Grasser, les fresques dans la chapelle dateraient de 1545 et 1547 (date erronée ?). Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, *Les églises de Haguenau*, dans *Saisons d'Alsace*, n°58, 1976, p. 164. – Les hypothèses sont reprises dans Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 138.

<sup>134</sup> Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906. – Ces hypothèses exprimés par l'inventaire régional sont reprises dans Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 138.



Le percement de l'aile sur la rue du Maréchal Foch remonterait au courant du XIX<sup>e</sup> siècle, lors de l'aménagement du couvent en école. Il en va de même pour l'ancien logis du confesseur et des dépendances du couvent : agrandies, remaniées, voire carrément reconstruites au cours des deux derniers siècles.

### 3. L'architecture du couvent.

Les prescriptions de la règle de l'ordre en matière d'architecture sont très succinctes et concernent principalement les dispositifs liés à la clôture : la forme et la composition des grilles (dans le(s) chœur des religieuses, les parloirs, le confessionnal), du tour (cylindre pivotant dans le mur pour faire passer les objets). En outre, les constitutions de l'ordre indiquent les dimensions des cellules individuelles et les différents espaces nécessaires à la vie journalière : les sacristies, l'infirmierie, le réfectoire (et la cuisine), la salle capitulaire, l'ouvroir (ou salle de travail), la bibliothèque et les archives, le noviciat, des cabinets administratifs<sup>135</sup>.

#### 3.1. Rappel de la chronologie de la construction.

Dès leur arrivée en 1621, les Annonciades célestes s'installent dans une maison, logement provisoire où elles firent exécuter des travaux d'aménagement. Le 21 août de la même année, elles déménagèrent dans l'ancien couvent des repenties, vidé de ses occupantes depuis plusieurs décennies. Jusqu'à la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la communauté prit la fuite par deux fois, de 1622 à 1623 puis de 1631 à 1646. En 1654-1655, elles acquièrent des maisons et terrains voisins, agrandissant ainsi leur parcelle *intra muros*. En 1717, elles lancèrent le grand chantier de reconstruction de leur couvent, conservant uniquement la chapelle médiévale. La date d'achèvement de la construction est inconnue. En 1755, les religieuses commandèrent des travaux d'aménagement de la chapelle : était-ce une volonté de la moderniser ? Vers 1770-1775, un grand cloître vint s'adosser au premier, côté jardin. Et en 1781, à la demande de leur supérieur, fut entamée la reconstruction de la façade sur rue.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la parcelle des Annonciades célestes atteignait *intra muros* environ 5350 m<sup>2</sup>.

#### 3.2. Les aménagements dans la maison provisoire.

Les travaux d'aménagement de la maison louée aux premières heures sont quelque peu connus et démontrent les priorités des religieuses en ce qui concerne leur cadre de vie. Vivant en clôture, elles firent poser des grilles, un « communicatoire » (c'est-à-dire une fenêtre pour permettre aux religieuses de communier), un confessionnal (une chambre divisée en deux espaces par une grille, l'un pour le prêtre confesseur, l'autre pour la religieuse) et tout ce qui est « nécessaire » aux sœurs, sans que l'on en connaisse les détails.

#### 3.3. Les locaux dans le couvent définitif.

Lorsque les Annonciades célestes entrèrent dans le couvent des Repenties, elles y trouvèrent des installations presque conformes à ce qu'elles auraient fait elles-mêmes : une église, un chœur de religieuses conçu de façon à ce que les religieuses ne puissent être vues des séculiers et un jardin<sup>136</sup>.

En 1622, malgré quelques travaux, le couvent n'en avait pourtant pas l'allure extérieure : il se composait de neuf maisons particulières. Cette hétérogénéité était telle qu'elle permit de tromper les soldats et éviter le pillage du couvent<sup>137</sup>.

<sup>135</sup> Pour de plus amples détails sur le contenu des constitutions en matière d'architecture, voir J. PIRONT, *Les « Annonciades » à Namur : première comparaison architecturale des « Rouges » et des « Célestes » installées au sein d'une même cité*, dans *Actes du IXe Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, Liège, 2013.

<sup>136</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 9.

<sup>137</sup> San Cipriano, *Fondations n°29 : Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontiate d'Aguenaux*, non paginé.



## L'église et les sacristies.

L'église toujours conservée remonte manifestement au XV<sup>e</sup> siècle, bâtie par les filles repenties de Sainte Marie-Madeleine<sup>138</sup>. La jugeant suffisamment grande dès 1621, les Annonciades n'y firent que quelques travaux d'aménagement au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>139</sup>. Orientée à l'est, elle se compose d'une nef de quatre travées, prolongées par un chevet à trois pans plus étroit (ill.2 et ill.13). Une tribune de 42m<sup>2</sup> domine l'entrée de la chapelle (est-ce le chœur supérieur des religieuses ?)<sup>140</sup>. Meublée d'un nouvel autel avec tabernacle après le retour de la communauté en 1623<sup>141</sup>, l'église reçut au XVIII<sup>e</sup> siècle trois nouveaux autels ornés de peintures par les Daniche<sup>142</sup>.

L'inventaire de 1792 mentionne une seule sacristie<sup>97</sup>, mais la configuration des vestiges laissent à penser qu'il y en avait deux<sup>143</sup> (ill.2), dans le prolongement l'une de l'autre, sur le flanc sud du chœur et de la nef de l'église.

Le même inventaire évoque aussi l'église « avec chapelle », mais elle n'est pas localisée<sup>97</sup>.

## Les chœurs des religieuses et le « communicatoire »

Si un premier chœur des religieuses datait déjà des Repenties, les Annonciades célestes firent construire dès 1621 un second chœur de religieuses « au-dessus de l'église », tandis que le premier se trouvait « sous la nef » de l'église<sup>144</sup>. Le chœur des religieuses est cité en 1622, les sœurs décidant de ne plus y dire l'office pour ne pas attirer l'attention des soldats protestants<sup>145</sup>. Les grilles du chœur des religieuses furent faites vers 1623 en conformité avec les modèles génois<sup>146</sup>. Deux chœurs de religieuses sont clairement distingués en 1792 : l'un est « au premier [étage] », l'autre « au rez-de-chaussée »<sup>97</sup>. En 1803, la double grille du chœur inférieur des religieuses mesurait 3,40 mètres de long pour 2,50 mètres de haut<sup>147</sup>. Un renforcement dans le mur de l'ancien chœur témoignait encore de l'emplacement de cette grille en 1841 (ill. 2) et une niche dans le mur de l'église pourrait peut-être correspondre au communicatoire.

## Les parloirs et le tour, le logement des servantes

À Nancy, les réfugiées de Haguenau firent faire des grilles de bois, sans doute pour établir une indépendance avec le groupe de Nancy et disposer de leurs propres parloirs<sup>148</sup>. À Haguenau, les parloirs reçurent des grilles conformes à la règle en 1623<sup>149</sup>. Visités en 1750 par un délégué de l'évêque, le tour et l'aile qui le contenait nécessitaient des travaux : cette partie plus ancienne (qui n'aurait donc pas été reconstruite en 1717 ?) devait être rebâtie à neuf<sup>150</sup>. Finalement, la façade de l'aile (sur rue) ne fut refaite

<sup>138</sup> Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.

<sup>139</sup> G. Gromer, Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer, Rixheim, 1919, p. 82. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.

<sup>140</sup> Haguenau, archives municipales, D.x.3

<sup>141</sup> San Cipriano: *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 32-34.

<sup>142</sup> Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IM67001702. – Brigitte PARENT, J.-P. GRASSER, G. TRABAND et ALII, *Haguenau, art et architecture*, Strasbourg, 1988, p. 139.

<sup>143</sup> L'existence de deux sacristies est d'ailleurs nécessaire, l'une accessible par les religieuses et située dans la clôture, l'autre accessible par le prêtre depuis l'église.

<sup>144</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 9.

<sup>145</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontide d'Aguenaux*, non paginé.

<sup>146</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 32-34. Le plan de 1841 montre que le chœur inférieur des religieuses jouxtait le sanctuaire (ill. 2). Peut-être que le chœur des religieuses a été déplacé par la suite, lors des campagnes de construction ? À moins que le « chœur sous la nef » soit une approximation ou une mauvaise traduction des sources italiennes.

<sup>147</sup> Haguenau, archives municipales, D.x.3.

<sup>148</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontide d'Aguenaux*, non paginé.

<sup>149</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 32-34.

<sup>150</sup> G. GROMER, *Les béguinages à Haguenau, d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1919, p. 84. – V. GUERBER, *Histoire politique et religieuse de Haguenau*, t. 2, réimpr. (1876), Rixheim, 1976, p. 181. – Cl. MULLER, *Les religieuses contemplatives de l'Annonciade céleste à Haguenau (1621-1792)*, dans *Archives de l'Église d'Alsace*, t. 43,



qu'en 1781, sur l'alignement octroyé par la municipalité<sup>151</sup>. Un parloir est cité en 1792, au rez-de-chaussée<sup>97</sup>. Cette aile était alors composée en 1796 d'une salle à manger, deux chambres et quatre autres pièces<sup>94</sup>. Les fenêtres sur la rue étaient pourvues de grilles, manquantes en 1803<sup>152</sup>.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une maison abritait aussi un logement pour les servantes de la communauté, c'est-à-dire la « *chambre des servantes* » citée en 1792<sup>97</sup>.

### **La salle capitulaire**

L'emplacement de la salle capitulaire est inconnu. Toutefois, elle pourrait être située dans l'une des six chambres du rez-de-chaussée ou de l'étage dont l'affectation n'est pas connue en 1792<sup>97</sup>.

### **L'ouvroir**

L'ouvroir n'apparaît qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous le nom de « salle de travail » (en 1790)<sup>94</sup> ou de « laboratoire » (en 1792)<sup>97</sup>. L'ouvroir se trouvait au rez-de-chaussée et disposait d'une antichambre en 1792<sup>97</sup>.

### **Le réfectoire et la cuisine, la boulangerie, les poêles**

La première allusion au réfectoire remonte dès 1622, même s'il existait nécessairement depuis l'installation de la communauté<sup>153</sup>. Il est bien sûr identifié dans l'inventaire mobilier de 1790 et de 1792 (y compris la cuisine, un garde-manger et une boulangerie)<sup>94 et 97</sup>. Le grand réfectoire était situé au rez-de-chaussée, de même que la cuisine<sup>97</sup>. Trois poêles du couvent sont cédés aux soldats, l'an II<sup>154</sup>. Enfin, en 1796, cuisine et boulangerie subsistaient encore et une seconde petite cuisine se trouvait aussi à l'étage<sup>94</sup>.

### **L'infirmierie**

En 1622, l'infirmierie jouxtait la maison du confesseur, elle-même placée dans une maison voisine du couvent<sup>155</sup>. À cette date, les Annonciades firent une porte de communication entre la maison du confesseur et leur infirmierie<sup>156</sup>. En 1792, les infirmeries étaient au nombre de deux et se trouvaient au rez-de-chaussée du couvent<sup>97</sup>.

### **La « chambre de la recette »**

Citée en 1792, elle se trouvait au rez-de-chaussée du couvent<sup>97</sup>. D'après son appellation, cette pièce devait sans doute être un bureau destiné à la comptabilité de la communauté.

### **Les dortoirs de cellules**

Si en 1790, le nombre de cellules est inconnu, il se chiffre en 1792 à trente-deux, toutes situées au premier étage<sup>94 et 97</sup>. En 1796, on répertoria quarante-six « *petites chambres ou cellules* » au premier étage<sup>94</sup>. Peut-être que d'autres cellules ont été conçues après le départ des sœurs ou que des bureaux y ont été comptabilisés en 1796.

### **Le noviciat**

Le noviciat n'est jamais cité en tant que tel dans les inventaires mobiliers. Il pourrait se trouver dans l'une des « *six chambres au premier étage* » ou du rez-de-chaussée<sup>97</sup>.

### **La bibliothèque et les archives**

Ces deux pièces sont mentionnées en 1790 et en 1792<sup>94 et 95</sup>. La salle des archives se trouvait au rez-de-chaussée, mais la bibliothèque n'a pu être localisée.

---

Haguenau, 1984, p. 113, d'après une source non identifiée. – Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace), Dossier IA00061906.

<sup>151</sup> Haguenau, archives municipales, BB 36 (29).

<sup>152</sup> Haguenau, archives municipales, D.x.3.

<sup>153</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontiadé d'Aguenaux*, non paginé.

<sup>154</sup> Haguenau, archives municipales, R.p.12.

<sup>155</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontiadé d'Aguenaux*, non paginé.

<sup>156</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontiadé d'Aguenaux*, non paginé.



## La buanderie

La buanderie était placée au rez-de-chaussée du couvent en 1792<sup>97</sup> et en 1796<sup>94</sup>. Elle contenait deux cuves peu avant 1803<sup>157</sup>.

## Les dépendances

L'iconographie représente des corps de bâtiments à l'écart du couvent, séparé de celui-ci par une cour (ill. 1 et ill. 2). En 1796, ces dépendances consistaient en une écurie pour six vaches, une étable, un poulailler et deux chambres au-dessus de ceux-ci<sup>94</sup>. Un autre corps de bâtiment contenait quatre remises<sup>94</sup>.

## Les caves et grenier

Une cave contenant des tonneaux existait sous l'édifice en 1790<sup>94</sup> et en 1792<sup>94</sup>, unique, mais vaste. Cette cave adopte aujourd'hui un plan en E, s'étendant sans cloisonnement sous la moitié des deux cloîtres, voûtée de berceaux à lunettes. Trois greniers sont recensés en 1792, destinés tant à recevoir du blé qu'à servir de « *greniers ordinaires* »<sup>97</sup>.

## Les galeries de circulation et les escaliers

Les couloirs longitudinaux qui desservait les pièces sont demeurés intacts aujourd'hui, du moins au rez-de-chaussée (ill. 2 et ill. 16). Au nombre de quatre aujourd'hui (deux dans les deux ailes nord, un dans l'aile orientale, un dans l'aile sud), tous bordent les deux cours intérieures des « cloîtres ». Deux escaliers pourraient être ceux empruntés par les religieuses : l'un se trouve dans l'aile nord du petit cloître, l'autre dans l'aile orientale du grand cloître. Ce sont des escaliers à volées droites, sans noyau (ill. 15).

## Les murs de clôture, les jardins et la cour

La construction d'un mur de clôture autour de la parcelle est documentée en 1654-1655, lors de l'annexion de terrains, d'une ruelle et d'une maison dans l'enceinte conventuelle<sup>158</sup>. Un jardin est connu dès 1621, faisant partie intégrante de l'ancien couvent des repenties<sup>159</sup>. En 1792, l'inventaire présente deux jardins<sup>97</sup>. Une unique cour est documentée tant par les sources que l'iconographie (ill. 1 et ill. 2). Elle séparait le couvent des dépendances, rejetées en périphérie de la parcelle, le long de la rue. Une « *grande cour* » est citée dans l'inventaire de 1792<sup>97</sup>.

## Le lieu d'inhumation

Le lieu d'inhumation des Annonciades célestes n'est mentionné qu'en 1796 : les religieuses étaient enterrées dans (sous ?) un petit bâtiment à l'écart du couvent, il n'y aurait donc pas eu de cimetière dans l'enceinte conventuelle<sup>94</sup>.

## Les maisons extérieures à la clôture

Citée dès 1622, la maison pour le confesseur des religieuses jouxtait probablement les dépendances du couvent, à front de rue<sup>160</sup>. Ce logement ou « *petite maison* » était l'une des maisons cédées par la municipalité avec le couvent des repenties<sup>94</sup>. En 1796, il contenait un poêle, deux chambres et une cuisine au rez-de-chaussée, puis un poêle et deux chambres au premier étage, avec une cave et un grenier<sup>94</sup>.

Cette maison était voisine de l'appartement octroyé aux parents des religieuses (lors de leur visite ?), nommé en 1792 « *chambre des convives* » ou « *maison des convives* »<sup>97</sup>.

<sup>157</sup> Haguenau, archives municipales, D.x.3.

<sup>158</sup> Haguenau, archives municipales, FF 110.

<sup>159</sup> San Cipriano : *Varie fondazioni di Francia*, chap. 10, p. 9.

<sup>160</sup> San Cipriano, Fondations n°29 : *Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontide d'Aguenaux*, non paginé.



## 4. Conclusion

Les Annonciades célestes de Haguenau saisirent l'opportunité d'un couvent inoccupé ou en difficulté de Pénitentes de Marie-Madeleine pour s'établir<sup>161</sup>. Les chantiers sont très mal documentés par les sources, mais les vestiges donnent un bel aperçu de l'architecture du complexe.

La composition en 8 (un double cloître) est pour ainsi dire unique dans l'architecture de l'ordre en Europe. L'église du XV<sup>e</sup> siècle, héritée d'un autre ordre religieux, est aussi un bel exemple de récupération et de conservation par les Annonciades célestes du bâti préexistant, même si on pourrait leur imputer des travaux de modernisation au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le chœur des religieuses se greffait transversalement à l'abside du sanctuaire. Les parloirs et le tour étaient très certainement groupés dans l'aile sur rue, facilement accessibles depuis la rue. Entre trente et quarante cellules étaient placées au premier étage, surtout dans le grand cloître. Par commodité, la cuisine et le réfectoire pourraient faire face aux dépendances (au nord-ouest de la parcelle) et au premier cloître. Le couvent est construit en maçonnerie enduite, sous un haut comble de tuiles plates et une corniche tantôt en bois, tantôt en grès. Le grès rose des Vosges était cantonné aux éléments sculptés (portails et encadrement des baies), mais aussi dans les chaînages d'angle, les bandeaux et les corniches.

Les Annonciades célestes sont restées indifférentes aux tendances artistiques, en choisissant de conserver pour leur culte l'église médiévale préexistante. Celle-ci devait leur globalement convenir, mais surtout leur épargner les frais d'un nouveau chantier. L'architecture des Annonciades célestes est en effet économique, austère et fonctionnelle.

C'est dans cet esprit qu'elles se sont fait édifier au XVIII<sup>e</sup> siècle (et en deux phases ?) le double cloître qu'on peut toujours observer, dernier témoin de l'architecture conventuelle à Haguenau et du passage des Annonciades célestes en terre alsacienne.

## 5. Liste détaillée des sources

### *Besançon, archives départementales du Doubs.*

IJ 649 14 : « *Relation de la fondation du monastere des annonciades celeste de Pourrentruÿ tiré de leur Annales, suivie du Petit recueil des vertus de feu la mere* » Marie Gabriel fondatrice, 39 p.

### *Haguenau, archives municipales.*

BB 28 (44) : Requête des Annonciades célestes pour des bois municipaux, afin de terminer la charpente d'un de leurs bâtiments (13 janvier 1773) et devis du charpentier joint (20 septembre 1772).

BB 36 (29) : Requête des Annonciades célestes pour obtenir l'alignement municipal de la nouvelle façade de leur couvent (14 février 1781)<sup>162</sup>.

BB 59 : Registre des délibérations municipales de Haguenau, p. 44r-46r : Requête en latin des Annonciades célestes pour obtenir la permission de fonder un couvent à Haguenau et proposition de location d'une maison (1er mai 1621) ; p. 76v-84v : Choix du couvent des repenties pour y loger les Annonciades célestes de Haguenau (29 juillet 1621) ; p. 111r-116r : Délibération sur la cession des rentes du couvent des repenties aux Annonciades célestes de Haguenau (25 octobre 1621).

BB 65 : Registre des délibérations municipales de Haguenau, p. 409v-410r : Requête des Annonciades célestes de Haguenau pour obtenir un acte attestant de la donation du couvent des pénitentes et renvoi de la décision au sénat de Haguenau (séance du 17 février 1631).

FF 110 (1) : Alignement et plan des murs de clôture que les Annonciades célestes de Haguenau souhaitent ériger le long de la rue menant à la porte fortifiée (14 septembre 1654).

GG 40 : Lettre de recommandation par les dominicains pour l'établissement de religieuses de Saint-Nicolas dans l'ancien couvent de Haguenau (17 décembre 1614) – Lettre de recommandation des Annonciades célestes adressée par l'archevêque de Strasbourg Léopold au sénat de Haguenau (13 octobre 1620) – Inventaire de tout les meubles que nous avons trouvez au monastere a nous donne par mescieu illustres siegneurs du senat de la cite d'Agenaux [août 1621] – Protestation des voisins des Annonciades célestes de Haguenau contre la clôture d'une ruelle adjacente au couvent (27 et 30 mars 1781).

<sup>161</sup> Ce sera aussi le cas à Aix-la-Chapelle au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>162</sup> Une copie de cette requête et de la décision prise à ce sujet se trouve dans Haguenau, archives municipales, FF 116 (25) : Extrait du registre des délibérations municipales permettant que soit dressé le nouvel alignement de la façade du couvent des annonciades célestes qu'elles souhaitaient reconstruire (14 février 1781).



- D.x.1 : Requête du maire de Haguenau au préfet pour pouvoir obtenir le couvent des Annonciades célestes afin de l'affecter en école (24 Fructidor an X).
- D.x.3 : Lettre du maire de Haguenau informant le préfet des dégradations opérées par l'occupant de l'ancien couvent des Annonciades célestes (4 Nivôse an XII) – Procès verbal d'expertise du ci-devant couvent des Annonciades [de Haguenau] (28 Pluviôse an XII)<sup>163</sup> – Procès verbal de prise de possession au nom de la ville de Haguenau, du ci-devant couvent des Annonciades (28 Pluviôse an XII)<sup>163</sup>.
- R.p.12 : Cession des poêles du couvent des Annonciades célestes de Haguenau pour l'usage des troupes de la ville (5 Pluviôse an II).
- R.p.16 : Etat des maisons religieuses existant à Haguenau avant 1677, époque où l'incendie de la ville a détruit 2000 maisons [fin XVIII<sup>e</sup> siècle].
- Sans cote : Copie du plan de Haguenau en 1763, dit de « Kageneck » (XIX<sup>e</sup> siècle).
- Sans cote : Copie du plan de Haguenau, dit de « Ginter » (1774-1775).
- Sans cote : Plan de Haguenau, dit de « Morin » (1840-1845).

### ***Haguenau, bibliothèque des archives municipales.***

Ms 5.2 : Protocollum sive annales fratrum minorum convent. Haguenoensium, XVIII<sup>e</sup> siècle, 413 p.

### ***Paris, archives nationales.***

F13 1786 : Rapport fait au conseil des Bâtiments civils sur des changements de distribution et des constructions à faire au collège de Haguenau, département du Bas-Rhin (21 mai 1812).

### ***Paris, bibliothèque du comité technique du Génie.***

Atlas 115 – Forts d'Alsace, p. 37 : J. Maréchal, *Plan de la ville de Haguenau vers 1715*, XVIII<sup>e</sup> siècle (?).

### ***Paris, bibliothèque nationale de France, département des estampes et de la photographie.***

Va 67, t. 1 : *Plan de la ville de Haguenau* [XVIII<sup>e</sup> siècle].

### ***Porrentruy (Suisse), archives de l'ancien évêché de Bâle.***

A3 1 (Fondation) : Remerciement adressé au prince-évêque de Bâle par les Annonciades célestes de Pontarlier pour la permission de fondation d'un couvent à Porrentruy (4 novembre 1618), Remerciement au même des Annonciades célestes de Pontarlier pour la permission de fondation d'un couvent à Delémont (21 janvier 1619).

### ***San Cipriano (Italie), monastero della Santissima Annunziata e Incarnazione.***

Fondations n°29, Haguenau : «*Naré de ce qui c'est passé entres les religieuses de l'anontiate d'Aguenaux en Allemagne, pendant la gaire, envoyez a nos cheres meres de l'anontiate de Bourgogne, 1622, non paginé – Breif discours de la fondation du monastere de l'annontiate en Allemaingne en la ville impériale d'Aguenau, fonde en l'annee 1621*», 1627, non paginé – Lettre de la prieure de Haguenau au couvent de l'annonciation à Gênes (13 mars 1630).

«*Varie fondazioni di Francia* », chap. 3 : Nancy, XVIII<sup>e</sup> siècle (?), p. 35-36 ; chap. 10 : Haguenau, 57 p.

### ***Strasbourg, archives départementales du Haut-Rhin.***

G 1923 : Acte de cession des revenus de l'ancien couvent des pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine de Haguenau aux Annonciades célestes (29 octobre 1621) – Dossier sur le versement d'une charge par les Annonciades célestes de Haguenau aux pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine (1647-1650).

Q 4325 : Inventaire des biens immeubles et meubles, titres et papiers des Annonciades célestes de Haguenau (23 septembre 1790).

Q 4328 : Récolement de l'inventaire mobilier des Annonciades célestes de Haguenau (28 septembre 1792).

Q 4825 : Procès verbal d'estimation du couvent des Annonciades célestes de Haguenau (11 Messidor an IV) – Contrat de la vente du couvent des Annonciades célestes de Haguenau comme bien national (21 Fructidor an IV) – *Mémoire sur la vente du ci-devant couvent des ex-annonciades a Haguenau* (7 Nivôse an X) – *Mémoire de Jean Barthe, principal loquataire de l'ex couvent des ex-annonciades d'Haguenau* (Frimaire an XIII).

ITP/sec 96 : Ch. Morin (architecte municipal), Projet de transformations au rez-de-chaussée du collège communal de Haguenau, [1842].

### ***Strasbourg, service régional de l'inventaire général (Alsace).***

Dossier d'enquête IA00061906 : Couvent des recluses/repenties/Annonciades célestes de Haguenau (1983).

Dossier d'enquête IM67001701 : Clôture de chœur des Annonciades célestes de Haguenau (1983).

Dossier d'enquête IM67001702 : Autels de l'église des Annonciades célestes de Haguenau (1983).

Dossier d'enquête IM67001704 : Peintures murales de l'église des Annonciades célestes de Haguenau (1983).

<sup>163</sup> Une copie est conservée dans Strasbourg, archives départementales du Haut-Rhin, Q 4825.



